



date de publication, le 20 janvier 2026

Le Président

Pôle Ressources humaines et Systèmes d'information
Suivi du dialogue social
N° 1225-734

Nanterre, le **14 JAN. 2026**

Arrêté portant organisation des services départementaux

Le Président du Conseil départemental,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3 ;

Vu le renouvellement de l'Assemblée départementale issu des élections départementales des 20 et 27 juin 2021 ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de Monsieur Georges Siffredi en qualité de Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;

Vu les avis émis par le Comité social territorial le 30 avril 2025, le 18 juin 2025 et le 1^{er} octobre 2025 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services ;

Considérant que le présent arrêté définit l'organisation des services du Conseil départemental des Hauts-de-Seine placés sous l'autorité du Président, dirigés par le directeur général des services et, pour ce qui le concerne, par le directeur de cabinet ;

- A R R E T E -

Article 1 : L'arrêté n° 04-2025-697 du 11 avril 2025 portant organisation des services départementaux est abrogé.

Article 2 : Le nouvel arrêté portant organisation des services départementaux est rédigé comme suit :

Titre I Dispositions générales

L'Administration du Conseil départemental des Hauts-de-Seine comprend :

- le cabinet du Président ;
- la direction générale des services ;
- les huit pôles suivants :
 - pôle attractivité, culture et territoire ;
 - pôle éducation, maintenance et construction ;
 - pôle évaluation, accompagnement et audit ;
 - pôle finances, commande publique et logistique ;
 - pôle jeunesse et sports ;
 - pôle logement, patrimoine et partenariats ;
 - pôle ressources humaines et systèmes d'information ;
 - pôle solidarités.

Titre II Cabinet du Président

Article 3 : Le cabinet du Président, placé sous l'autorité du directeur de cabinet, est chargé d'assister le Président du Conseil départemental dans l'exercice de ses responsabilités, de préparer ses décisions et de suivre leur mise en œuvre.

Il comprend le pôle élus, placé sous l'autorité d'un responsable de pôle, chargé d'organiser le secrétariat des élus.

Le directeur de cabinet exerce également une autorité fonctionnelle sur le pôle communication.

Titre III Direction générale des services

Article 4 : Le directeur général des services, placé sous l'autorité du Président du Conseil départemental, a pour mission de veiller à la mise en œuvre opérationnelle des orientations politiques décidées par le Président du Conseil départemental, l'Assemblée départementale et la Commission Permanente. Il assure pour cela un rôle de direction, d'animation, de coordination et d'organisation des services départementaux.

Sont rattachés directement au directeur général des services :

- le pôle communication ;
- la direction des affaires juridiques et de l'Assemblée ;
- le secrétariat général à l'égalité femmes-hommes.

4-1 Le pôle communication

Placé sous l'autorité d'un directeur, il est chargé de la promotion du Département des Hauts-de-Seine et de contribuer au rayonnement de son patrimoine ainsi que de la politique départementale qui y est menée. Il inscrit son action dans les projets stratégiques départementaux, en déployant une communication à 360° presse, digitale, événementielle, partenariale et *print*. Il produit notamment ses propres supports : créations graphiques, photographies, vidéos, applications web et publications.

Il comprend les services suivants :

- le service communication externe, placé sous l'autorité d'un chef de service, établit les dispositifs relatifs aux opérations de communication (institutionnelle, événementielle, etc.). Il réalise les études et les plans de communication. Il est chargé de la conception graphique des supports de communication. Il élabore la charte graphique applicable à ces supports ;
- le service de presse, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé des relations presse, de la constitution des dossiers de presse, des communiqués et conférences de presse ;
- le service rédaction, placé sous l'autorité d'un chef de service, assure la production journalistique. Il est chargé de traiter l'actualité et l'information du Département sur l'ensemble de ses supports de communication ;

- le service net, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de la stratégie web du Département et du déploiement du portail principal hauts-de-seine.fr. et en complément des sites internet thématiques et événementiels ;
- le service photo, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de la prise de photographies et du classement de la photothèque ;
- le service vidéo et son, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé des reportages vidéos ;
- le service administration, placé sous l'autorité d'un chef de service, intervient en support administratif des autres services de la direction notamment en matière budgétaire, comptable, gestion des ressources humaines et d'achat public ;
- le service communication interne, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé des missions de communication interne qui comprennent la diffusion des informations à destination du personnel (journal interne, *intranews*, etc.) et l'organisation d'événements interne à l'administration départementale (journée des cadres, séminaires internes, etc.).

4-2 La direction des affaires juridiques et de l'Assemblée

Placée sous l'autorité d'un directeur, elle est chargée des missions de conseil juridique stratégique et opérationnel pour la direction générale des services et l'ensemble des pôles de la collectivité, ainsi que de la défense des intérêts de la collectivité. Elle assure la diffusion des actes départementaux, la rédaction du recueil des actes administratifs, et la préparation des désignations dans les organismes extérieurs dans lesquels le Conseil départemental est représenté.

Elle comprend deux services :

- le service de la séance, placé sous l'autorité d'un chef de service, a la charge de la gestion de l'ensemble de l'activité liée à la tenue et au suivi des commissions et des séances de l'Assemblée départementale ;
- le service des affaires juridiques, placé sous l'autorité d'un chef de service, apporte conseil et assistance juridiques aux pôles, prévient les risques et assure, en dernier recours, la défense des intérêts du Conseil départemental dans les contentieux nés de l'activité des services départementaux.

4-3 Le secrétariat général à l'égalité femmes-hommes

Placé sous l'autorité d'un secrétaire général, il est chargé de piloter la conception et la mise en œuvre de la stratégie départementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, en veillant à sa cohérence, en assurant le respect des engagements et obligations du Département, en développant les outils adéquats et en coordonnant l'action de l'ensemble des acteurs départementaux concernés.

Titre IV Pôles

Article 5 : Sous l'autorité du directeur général des services, huit pôles, chacun placé sous l'autorité d'un directeur général adjoint, sont responsables de la mise en œuvre des politiques publiques départementales.

5-1 Le pôle attractivité, culture et territoire

Il a la charge du pilotage des politiques et des interventions tendant au rayonnement et à la cohésion du territoire des Hauts-de-Seine dans une logique de transition et d'innovation territoriale : développement urbain, promotion du territoire, action culturelle, tourisme, services et infrastructures de déplacements, environnement, politique de l'eau, aménagement de l'espace public. Il contribue à la conduite de la stratégie territoriale positive, durable et inclusive engagée par le Département visant, notamment, à accroître l'attractivité de son territoire par la réalisation d'investissements structurants et l'amélioration du cadre de vie.

Il comprend six directions et trois missions directement rattachées au directeur général adjoint du pôle :

- la direction des mobilités ;
- la direction de la nature et des paysages ;
- la direction de l'eau ;
- la direction du développement et de la stratégie ;
- la direction de la culture ;
- la direction des archives départementales ;
- la mission d'appui et de prévention ;
- la mission pour la transition écologique et énergétique ;
- la mission de préfiguration du musée du Grand Siècle.

5-1-1 La direction des mobilités

Sous l'autorité d'un directeur, elle est chargée de l'amélioration des déplacements, de la sécurité routière et du cadre de vie dans les Hauts-de-Seine. Elle a pour missions de requalifier de grands axes routiers, d'assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations de tramways, de mettre en œuvre le plan vélo, de représenter le Département dans le pilotage des grandes opérations de transports collectifs portées par l'État (Grand Paris Express, EOIE, etc.) et de promouvoir les modes actifs et l'innovation en matière de nouvelles mobilités.

Elle comprend une direction déléguée aux grands projets, deux services, deux missions et deux unités directement rattachées au directeur :

- la direction déléguée aux grands projets, placée sous l'autorité d'un directeur délégué, conduit les grands projets d'infrastructures routières et de tramways dans le département. A ce titre, elle est chargée de conduire la conception et la réalisation des aménagements urbains du prolongement du tramway T1 entre Asnières et Colombes et du projet de tramway T1 entre Nanterre et Rueil-Malmaison. Elle est également chargée de l'optimisation, de la réhabilitation ou du déplacement des réseaux d'assainissement départementaux situés en interface avec les projets de tramways. Elle pilote les grands projets d'infrastructures qui s'inscrivent dans des démarches d'aménagement et de développement du territoire ;
- le service des politiques et offres de mobilité, placé sous l'autorité d'un chef de service, assure la maîtrise d'ouvrage en faveur des modes actifs, de l'accessibilité de la voirie, des bus et des nouveaux modes de déplacement. Il porte la stratégie du Département en matière de mobilité, propose et porte des projets d'innovation, réalise les études d'opportunité et de faisabilité des projets d'infrastructure de transport, réalise le bilan environnemental et socio-économique après la mise en service. Il est chargé de la mise en œuvre du plan de déplacements urbains et plus particulièrement de la politique cyclable du Département (schéma stratégique et plan d'actions), de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan vélo et du plan de mobilités employeur ainsi que de la mise en accessibilité de la voirie départementale. A ce titre, il organise la concertation avec les différents acteurs institutionnels et associatifs et assure la maîtrise d'ouvrage des aménagements. Il conduit les études de voirie permettant de favoriser la circulation des bus ou celles permettant le développement de nouveaux modes de déplacements ;
- le service aménagement urbain, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé des études et de la direction de travaux d'aménagement de carrefours, d'opérations de sécurité routière, d'aménagements cyclables ainsi que de mise en accessibilité de voirie. Il gère les opérations de confortements de routes départementales. Il a la charge de la conduite des opérations de gros entretien et de rénovation de ces installations d'éclairage sur l'ensemble des routes départementales, ainsi que, plus ponctuellement, de la signalisation lumineuse tricolore ;

- la mission La Défense, placée sous l'autorité d'un directeur de mission, est chargée de piloter et de mettre en œuvre le projet de transformation du boulevard circulaire en boulevard urbain. Elle assure également le pilotage d'autres projets stratégiques connexes ainsi que l'interface de proximité avec les acteurs publics ou privés du périmètre élargi de La Défense ;
- la mission innovation et qualité, placée sous l'autorité d'un directeur de mission, est chargée de conduire et coordonner les projets transverses d'innovation en lien avec la transition climatique, l'aménagement de l'espace public, le développement durable, les mobilités nouvelles et intelligentes. A ce titre, elle mène des projets en collaboration avec les partenaires extérieurs du Département qui travaillent sur ces enjeux. Elle est également chargée de la gestion du patrimoine d'éclairage public de la voirie départementale hors agglomération et porte les projets relatifs à sa transition énergétique. Elle assure de façon transversale les missions de représentation, de concertation et de communication externes, et assiste les chargés d'opération sur les missions de communication interne ;
- l'unité emprises publiques, placée sous l'autorité d'un chef d'unité, apporte conseils et assistance aux différentes directions sur les problématiques foncières liées au domaine public routier ou non routier. Elle traite les avis de la direction en matière d'acquisitions et de ventes immobilières et de plan local d'urbanisme après sollicitation des services. Elle apporte une assistance aux services en matière d'enquêtes parcellaires (expropriation pour cause d'utilité publique). Elle émet un avis sur les clauses immobilières des conventions conclues par la direction. Elle procède aux enquêtes publiques de déclassement du domaine public routier départemental et de suppression des plans d'alignements approuvés départementaux. Elle établit des plans et des études foncières pour son compte ou à la demande de services et met à jour le cadastre en lien avec le Service du Cadastre et le Bureau de la Publicité foncière ;
- l'unité administrative et budgétaire, placée sous l'autorité d'un chef d'unité, assure le support et l'appui aux services opérationnels de la direction en matière de préparation et d'exécution budgétaire, d'exécution comptable, de fonctions logistiques et de gestion des ressources humaines de la direction.

5-1-2 La direction de la nature et des paysages

Sous l'autorité d'un directeur, elle met en œuvre la stratégie départementale des espaces naturels du Département : acquisition d'espaces naturels sensibles, aménagement paysager, conservation de sites classés et de monuments historiques. Elle est chargée de la gestion et de l'aménagement des parcs et promenades départementaux, elle veille à la conservation des arbres d'alignement des routes départementales et des itinéraires de promenades et de randonnées. Elle intervient également sur les thèmes du développement durable, du bruit, de l'air, de la décarbonation et de l'économie circulaire.

Elle comprend six services et deux missions :

- la mission prospective et innovation, placée sous l'autorité d'un chef de mission, est chargée de piloter la Stratégie Nature et les stratégies foncières qui en découlent (définition des surfaces à acquérir, gestion des subventions aux collectivités, etc.) ;
- la mission maîtrise d'ouvrage grands projets, placée sous l'autorité d'un directeur de mission, est chargée de piloter les grands projets réalisés en dehors du périmètre des parcs gérés par le Département, dans un rôle de maîtrise d'ouvrage (définition du besoin, programme, portage du projet, définition du calendrier et du budget) ou en appui d'autres maîtrises d'ouvrage qui pilotent des projets de parc ayant vocation à intégrer ensuite le patrimoine départemental ;
- le service du patrimoine végétal, placé sous l'autorité d'un chef de service, assure l'entretien et la protection du patrimoine arboricole ainsi que l'approvisionnement en végétaux pour les parcs, les routes départementales, les collèges et l'ensemble des espaces verts gérés par le Département. Il est chargé de l'expertise phytosanitaire, de la programmation et du suivi des chantiers d'élagage et d'abattage, de taille en rideau dans les parcs historiques, ainsi que des travaux de régénération des boisements. Il assure l'achat de tous les végétaux plantés sur le territoire du Département, des fournitures horticoles et des produits de traitement nécessaires à la protection des végétaux. Il propose aux techniciens des parcs des méthodes de protection phytosanitaires respectueuses du public et de l'environnement et assure dans ce domaine une veille technique et juridique. Il suit toutes les interventions de protection phytosanitaire réalisées dans les parcs et jardins du Département. Il participe à la mise en œuvre de nouvelles actions environnementales ;
- le service des études, placé sous l'autorité d'un chef de service, porte une expertise métier dans des domaines d'études techniques spécialisées : la cartographie, l'écologie et la conception paysagère. Il regroupe les activités de création et d'expertise et fonctionne comme une cellule de conseil et d'ingénierie paysagère et environnementale au service de la direction et des autres services du pôle, notamment le service des parcs et promenades dont il assiste la maîtrise d'ouvrage. Il assure la conception des projets paysagers. Il a en charge des études thématiques (pollution, bruit, biodiversité, etc.). Il assure la

cartographie et l'administration de bases de données en rapport avec le patrimoine naturel et les parcs. Il accompagne les services de la direction dans le développement des outils et process nécessaires à la réalisation de leurs missions (analyse du besoin technique, conseil sur les procédures d'achats, rédaction des pièces techniques des marchés et le suivi technique des procédures de passation) ;

- le service des parcs et promenades, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de l'entretien des parcs, promenades et jardins départementaux. Il assure le suivi des projets, des budgets, des prestataires intervenant sur les sites et supervise la maintenance des équipements ;

Structuré en cinq unités géographiques, son périmètre d'intervention comprend :

- L'unité Chanteraines : le parc des Chanteraines, la ferme pédagogique, le parc sportif Frédéric-Chazottes ;
- L'unité Boucle de Seine : le parc Pierre-Lagravère, le parc du Chemin de l'Ile, les promenades bleues de Nanterre et Colombes, le stade Yves-du-Manoir, le parc André-Malraux, la promenade Jacques-Baumel, la Folie Saint-James, les espaces verts des bâtiments centraux ;
- L'Unité Val de Seine : le parc de l'Ile Saint-Germain, le parc nautique de l'Ile de Monsieur, le haras de Jardy, le parc du Pré Saint-Jean, le parc Casimir Davaine, les étangs de la Marche, le coteau boisé de Garches, le talus de Bellevue, le jardin Albert Kahn ;
- L'Unité Val d'Aulnay : le domaine de la Vallée aux Loups, le parc Henri-Sellier, l'étang Colbert, les bois de la Garenne et de la Solitude, la promenade des quatre forêts, le parc de la Roseaie ;
- L'Unité Sceaux et Vallons de la Bièvre : le domaine de Sceaux, le parc des sports de la Grenouillère, la promenade des Vallons de la Bièvre.

En outre, le service a également la charge de la gestion des espaces verts des collèges, des établissements sanitaires et sociaux, et de diverses propriétés dans tout le département.

- le service accueil et surveillance, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé d'accueillir le public et de surveiller les parcs et promenades du Département. Ses missions sont assurées par des agents départementaux d'accueil et de surveillance, renforcés localement par une garde équestre départementale, en relation constante avec les services de secours et la Police nationale ;
- le service évènementiel, valorisation et animation, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé du pilotage de l'évènementiel, des conférences et des animations dans les parcs, ainsi que de l'édition et de la valorisation de l'action de la direction ;
- le service des ressources administratives, placé sous l'autorité d'un chef de service, exécute l'ensemble des missions relatives à la préparation et au suivi budgétaire. Il est chargé du suivi des marchés en lien avec les services de la direction. À ce titre, il joue un rôle de conseil au sein de la direction pour les questions administratives, juridiques et budgétaires. Il est également chargé des questions relatives à la gestion du personnel de la direction en lien avec la direction des ressources humaines et la direction de l'environnement social du travail.

5-1-3 La direction de l'eau

Sous l'autorité d'un directeur, elle œuvre pour la gestion responsable de la ressource en eau et l'amélioration de la qualité de la Seine. Elle est responsable de l'exploitation du réseau départemental d'assainissement. À ce titre, elle contrôle les performances et le résultat financier du délégataire de service public. Elle pilote la réalisation de l'ensemble des études et travaux concourant au maintien du patrimoine et à l'amélioration du fonctionnement des réseaux et ouvrages. Elle est chargée de l'aménagement progressif des berges de Seine dans une démarche de conciliation des attentes des usagers, de développement de la biodiversité et de restitution de zones d'expansion des crues. Elle assure le suivi des dossiers portés par les assemblées des syndicats impliqués dans le grand et le petit cycle de l'eau, auxquels le Département est adhérent.

Elle comprend quatre services :

- le service exploitation et politique de l'eau, placé sous l'autorité d'un chef de service, détermine les règles d'utilisation du réseau pour en optimiser le fonctionnement afin d'atteindre la meilleure qualité de service et la conformité imposée par les textes réglementaires. À ce titre, il est chargé de la bonne mise en œuvre de la délégation de service public : contrôle technique, juridique et économique de la délégation et des obligations réglementaires associées, suivi administratif du contrat, gestion des occupations temporaires du réseau. Il gère l'exploitation directe d'autres ouvrages (réseaux d'assainissement privés du

Département, bateaux nettoyeurs, système de protection contre les inondations). Il assure le contrôle des entrants au réseau, notamment par l'instruction technique des permis de construire et le suivi des réseaux communaux. Il définit et met en œuvre la politique départementale de déconnexion des eaux pluviales. Il suit et contrôle les eaux usées non domestiques ;

- le service appui technique et investigations, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de la conception des actions visant à l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement pour limiter les rejets au milieu naturel, pour lutter contre les inondations par débordement des réseaux et pour réduire la vulnérabilité du système d'assainissement en cas de crue. Il est responsable de la programmation technique et financière relative à la réhabilitation du réseau et à la création des ouvrages. Il définit et suit les mesures prescrites au titre des évaluations environnementales. Il est chargé du suivi des travaux réalisés par des tiers impactant les ouvrages d'assainissement départementaux ;
- le service études et travaux, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé du maintien en état et de l'optimisation du réseau départemental d'assainissement par la réalisation de travaux neufs ou de réhabilitation, le cas échéant en maîtrise d'œuvre interne. Il pilote la construction ou la réhabilitation d'ouvrages de protection des habitants et des milieux naturels (bassins, stations, déversoirs, etc.). Il supervise les travaux d'aménagement des berges de Seine dans le cadre du schéma directeur d'aménagement. Il mène les interventions de confortement, d'amélioration des ouvrages de protection contre les inondations ;
- le service ressources et qualité, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé des missions supports permettant la réalisation juridiquement et budgétairement fiabilisée des opérations. Il gère les moyens logistiques spécifiques à l'assainissement. Il assure le suivi des démarches normées de qualité des activités de la direction.

5-1-4 La direction du développement et de la stratégie

Sous l'autorité d'un directeur, elle contribue au rayonnement du Département et à l'attractivité du territoire à la fois au niveau local, national et international dans une logique de transition et d'innovation territoriale. Elle porte des missions à la fois stratégiques et opérationnelles en matière d'urbanisme, de prospective et de développement économique : production d'études sur les enjeux territoriaux (collecte, analyse et diffusion de données), urbanisme réglementaire et opérationnel (avec notamment le suivi des grands opérateurs d'aménagement du territoire), pilotage de démarches visant à susciter l'initiative économique locale, promotion du territoire auprès des acteurs économiques, gestion d'outils de connaissance (SIG, maquette numérique).

Elle comprend trois services et trois missions :

- le service développement urbain, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de créer les conditions d'une meilleure cohérence urbaine, notamment à l'échelle interdépartementale, de préparer les décisions et analyses relatives aux réformes territoriales passées et, le cas échéant, à venir, et de suivre les grands projets urbains stratégiques et opérationnels intéressant le Département (Paris La Défense, Citallios, Axe Seine, etc.), et de piloter les réflexions prospectives sur les enjeux territoriaux ;
- le service informations territoriales, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de collecter, diffuser et valoriser l'ensemble des sources de documentation mobilisables par le Département (bases de données SIG, open data et infographie), dans une démarche de support aux directions métiers, en recherchant l'innovation dans les outils et les méthodes ;
- le service attractivité territoriale, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de définir et de piloter la stratégie d'attractivité économique du territoire du local à l'international, en s'appuyant sur des organes extérieurs (conseil de développement durable interdépartemental, réseau Hauts-de-Seine International, organismes consulaires, etc.) et sur les grands événements de promotion du territoire. Il agit en faveur du développement et de l'innovation au niveau local (économie collaborative, soutien au commerce et à l'artisanat) ;
- la mission études et prospective, placée sous l'autorité du directeur, est chargée de la prospective territoriale. À ce titre, elle pilote les démarches prospectives et élabore des études et des benchmarks pour les services départementaux et les communes ;
- la mission Curious Lab', placée sous l'autorité de l'adjoint au directeur, est chargée de porter la politique d'innovation et de transition territoriale en renforçant l'attractivité du département des Hauts-de-Seine par la collaboration publique et en promouvant l'image du Département en tant que partenaire des acteurs publics ;

- la mission tourisme, placée sous l'autorité d'un chef de mission, est chargée de la mise en œuvre de la politique touristique en faveur de l'attractivité du territoire et de son développement.

5-1-5 La direction de la culture

Sous l'autorité d'un directeur, elle est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre une politique culturelle à la fois exigeante et accessible à tous les publics (scolaires, publics empêchés, publics du champ social). Elle pilote les équipements culturels et artistiques : le musée du Domaine départemental de Sceaux, la Maison de Chateaubriand, le musée départemental Albert-Kahn, la Tour aux Figures, La Seine Musicale, le Fonds Départemental d'Art Contemporain, le Jardin des métiers d'Art et du Design.

Elle comprend une direction déléguée, cinq services dont trois chargés de la gestion des musées départementaux et une unité directement rattachée au directeur :

- la direction déléguée à La Seine musicale, placée sous l'autorité d'un directeur délégué, est chargée de coordonner et de piloter les événements portés par la collectivité au sein de La Seine musicale, d'assurer la représentation opérationnelle permanente du Département auprès du partenaire privé et des ensembles artistiques en résidence, et d'organiser le suivi du contrat de partenariat public-privé ;
- le service d'action artistique et territoriale, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de proposer et de mettre en œuvre la politique culturelle départementale dans les champs du spectacle vivant, des arts visuels, du livre, du patrimoine, des enseignements et de l'éducation artistique, avec pour enjeu de favoriser l'accès à tous à la culture. Il développe également la mise en réseau des acteurs culturels du territoire. Il assure le pilotage du schéma directeur des enseignements et de l'éducation artistique. Il accompagne le développement d'actions partenariales. Il est chargé de la conception et de la mise en œuvre des événements culturels (festivals et action de programmation artistique). Il est chargé des missions de développement des publics. Il intervient également pour le compte des directions opérationnelles du pôle tournées vers les publics afin de les accompagner dans la définition des stratégies d'accueil des publics, dans la connaissance des publics et leur suivi ;
- le service dédié au musée départemental Albert-Kahn, placé sous l'autorité d'un directeur de musée, est chargé de développer une nouvelle politique de rayonnement du musée rénové pour en faire un pôle majeur d'attractivité du territoire. Il conçoit des événements hors les murs et développe des relations partenariales permettant d'inscrire le musée dans des réseaux l'ouvrant vers de nouveaux publics. Il est chargé de la déclinaison opérationnelle de la politique de promotion définie par la Mission Vallée de la Culture. Il est chargé de l'animation du site, musée comme jardins, ainsi que des privatisations et activités économiques. Son pilotage scientifique, visant notamment à articuler la gestion des collections et la programmation des expositions, est confié à un directeur scientifique délégué auquel sont rattachées hiérarchiquement l'unité conservation-documentation-recherche et l'unité expositions-éditions et promotion ;
- le service dédié au Château de Sceaux et le service dédié au domaine de la Vallée aux loups - Maison de Chateaubriand, placés chacun sous l'autorité d'un directeur de musée, ont une organisation identique qui s'articule autour de deux missions principales : d'une part les activités scientifiques et techniques de conservation et d'exposition (recherche, régie des œuvres, inventaire des collections, récolement, gestion du centre de documentation), d'autre part les activités liées à la mise en œuvre de la politique de développement et d'accueil des publics ;
- le service ressources, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé des fonctions support pour l'ensemble des services de la direction : exécution budgétaire et comptable, gestion quotidienne des ressources humaines, préparation des marchés publics et des rapports à l'assemblée délibérante, moyens communs et interface DSI. Il est également chargé du suivi des indicateurs de performance (fréquentation notamment), de la coordination du mécénat, de la privatisation des espaces culturels départementaux et de la mise en œuvre d'une stratégie commerciale ;
- l'unité promotion culturelle et digitale, placée sous l'autorité d'un chef d'unité, est chargée de coordonner l'ensemble des éléments de la programmation de la direction, la médiation digitale et la coordination événementielle, à destination des autres directions du Département et notamment du pôle communication et du cabinet. Elle propose et met en place également des actions digitales innovantes et adaptées aux besoins des publics de toutes les directions du pôle.

5-1-6 La direction des archives départementales

Sous l'autorité d'un directeur, elle met en œuvre la politique du Département en matière de collecte, de conservation et de valorisation du patrimoine écrit lié au territoire des Hauts-de-Seine : archives publiques des services départementaux, des services et établissements de l'Etat local, des officiers publics et ministériels, des organismes de droit privé chargés d'une mission de service public, sur support traditionnel (papier) et numérique, archives privées données ou déposées au Département, bibliothèques patrimoniales et spécialisées.

Elle comprend trois services :

- le service des fonds, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé du classement et de la conservation des archives versées ou confiées au Département. Il classe et analyse les archives publiques et privées (y compris les fonds iconographiques et les collections imprimées). Il rédige des instruments de recherche selon les normes en vigueur. Il assure, en gestion directe ou par le biais de prestations de services, les opérations de conditionnement, de conservation et de restauration nécessaires à la préservation des documents d'archives ;
- le service des publics, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de l'accueil du public en salle de lecture et des recherches administratives et historiques par correspondance. Il est chargé de l'action éducative et de la valorisation avec l'accueil de classes scolaires, de la réalisation d'expositions et de publications, de la numérisation et de la mise en ligne de documents d'archives ;
- le service des bibliothèques, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé des acquisitions, du catalogage, de la conservation et de la mise en valeur des deux bibliothèques rattachées à la direction des archives départementales, la bibliothèque André-Desguine et la bibliothèque de l'Institut d'histoire sociale.

Est également directement rattachée au directeur l'équipe en charge de la politique d'archivage. Elle conseille les services départementaux dans la tenue et l'organisation des archives courantes et intermédiaires. Elle gère les archives dont le délai de conservation n'est pas échu (prise en charge de versements, gestion des communications, tri ultérieur). Elle élabore une charte d'archivage (tableaux de gestion) pour les services du Département. Elle sensibilise et forme les agents du Département aux procédures et méthodes applicables aux archives publiques. Elle suit et accompagne les projets de gestion électronique de documents et d'archivage électronique.

5-1-7 La mission d'appui et de prévention

Sous l'autorité d'un chef de mission, elle est chargée d'animer une politique de qualité technique à l'échelle du pôle, cette politique se déclinant en démarches et éventuels processus de certification au sein des directions techniques. A ce titre, elle anime le volet technique, en partenariat avec le pôle évaluation, accompagnement et audit pour le volet organisationnel, de la démarche d'organisation de la gestion de crise à l'échelle du Département. Elle coordonne les restitutions d'états de synthèse (budget, ressources humaines) des directions vers le directeur général adjoint du pôle. Elle met en œuvre une harmonisation de certains points de méthodologie à l'échelle du pôle (gestion des ressources informatiques, *reporting*). Elle conseille le directeur général adjoint du pôle et lui fournit un appui technique sur tout sujet le nécessitant. Elle assure également les missions de prévention au sein du pôle.

5-1-8 La mission pour la transition écologique et énergétique

Sous l'autorité d'un directeur de mission stratégique, elle mène une action transversale au service de la transition écologique et énergétique. À ce titre, elle pilote notamment l'Agenda 2030 et coordonne un réseau d'acteurs répartis dans tous les pôles du Département.

5-1-9 La mission de préfiguration du musée du Grand Siècle

Placée sous l'autorité d'un directeur, elle est chargée du pilotage du projet du musée du Grand Siècle.

5-2 Le pôle éducation, maintenance et construction

Il assure la construction, la rénovation, l'entretien et le bon fonctionnement de l'ensemble des bâtiments accueillant les services départementaux culturels, sportifs, sociaux et administratifs ainsi que les collèges départementaux. Il a la charge du dispositif d'environnement numérique dans les collèges départementaux, et met en œuvre la politique éducative départementale.

Il comprend trois directions et une mission directement rattachées au directeur général adjoint du pôle :

- la direction des bâtiments ;
- la direction de l'environnement des collèges et de la restauration ;
- la direction de l'éducation et des projets innovants ;
- la mission qualité et coordination.

5-2-1 La direction des bâtiments et de la maintenance

Sous l'autorité d'un directeur, elle assure la maîtrise d'ouvrage de tous les projets bâtimentaires du Département, en lien avec les différents pôles métiers. Elle est chargée de la maintenance et de l'entretien du patrimoine bâti départemental.

Elle comprend une direction déléguée à la maintenance, trois directions de projet, un service et une unité :

- la direction déléguée à la maintenance, placée sous l'autorité d'un directeur, regroupe les différentes équipes qui assurent les activités de maintenance, de gros entretien et d'aménagement. Elle est composée de trois services :
 - le service de maintenance mutualisée, placé sous l'autorité d'un chef de service, a la charge de la maintenance réglementaire et normative, ainsi que de la régie interne ;
 - le service travaux et aménagement nord et le service travaux et aménagement sud, placés chacun sous l'autorité d'un chef de service, ont en charge les travaux d'aménagement et d'entretien du patrimoine bâti du Département. Ils assurent le maintien en bon état de conservation, la conduite des travaux planifiés sur la base de l'analyse des besoins des utilisateurs auxquels sont agrégés les besoins de conservation du patrimoine et les actions de mise en conformité des bâtiments. Le périmètre d'intervention et la sectorisation nord/sud de ces deux services sont alignés sur ceux des SST et de la DECR.
- la direction de projet 1, la direction de projet 2 et la direction de projet 3, placées chacune sous l'autorité d'un directeur de projet, assurent le pilotage d'un portefeuille global d'opérations bâtimentaires depuis la programmation jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement. A ce titre, elles coordonnent et contrôlent l'ensemble des études, prestations intellectuelles et marchés de travaux nécessaires à la conception et à la réalisation de projets bâtimentaires. Elles participent à la définition de la nature et du périmètre des études nécessaires, en lien avec le service programmation et expertise de la direction. Elles pilotent les études de maîtrise d'œuvre et organisent la validation des différentes phases des projets en lien avec les directions et services concernés. La direction de projets n°1 comprend un pôle administratif commun, qui apporte un appui à la gestion des opérations conduites par les trois directions de projets notamment en matière de passation et de suivi d'exécution des marchés en lien avec la direction de la commande publique ;
- le service programmation et pilotage, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé des phases amont des projets, de la gestion de l'énergie et de la maîtrise d'ouvrage du système d'information patrimonial ;
- l'unité administrative et financière, placée sous l'autorité d'un chef d'unité, a la charge de l'élaboration et de la gestion des budgets, du suivi de l'exécution administrative des marchés et d'assurer l'interface comptable entre les entreprises, les services opérationnels et la Direction des finances.

5-2-2 La direction de l'environnement des collèges et de la restauration

Sous l'autorité d'un directeur, elle veille à la gestion et au bon fonctionnement des collèges publics départementaux. Elle est chargée de la restauration scolaire de ces établissements, de la gestion des personnels d'entretien et de maintenance, de l'entretien général et de la maintenance des infrastructures et des équipements, de la définition de la carte scolaire et des besoins bâtimentaires.

Elle comprend deux services et une direction de projets :

- le service d'appui aux collèges, structuré en deux unités territoriales et placé sous l'autorité d'un chef de service, assure le suivi du bon fonctionnement des collèges, du management des agents ATTEE, de l'exécution de la restauration scolaire (exécution contractuelle de la délégation de service public, contrôle des collèges, tarification, conseil), des projets sensibles stratégiques de fonctionnement et d'investissement des collèges (création, fusion, restructuration, rénovation) conduit par les directions du pôle ;
- le service de gestion administrative et ressources humaines, placé sous l'autorité d'un chef de service, regroupe l'ensemble des fonctions supports de la direction. Il comprend deux unités : l'unité contrats et conventions, chargée de la définition des besoins, de l'élaboration et du suivi de l'ensemble des marchés publics et des contrats de la direction, et l'unité de gestion budgétaire des collèges, chargée d'allouer aux établissements scolaires les ressources nécessaires, notamment par l'attribution de subventions ;
- la direction de projets, qui regroupe plusieurs chefs de projets placés sous l'autorité d'un directeur de projets, est chargée de développer une vision prospective, d'anticiper les évolutions auxquelles la direction de l'environnement des collèges et de la restauration est confrontée, afin de produire des analyses et des propositions opérationnelles (prospective démographique et carte scolaire, restauration dans le cadre d'une délégation de service public, etc.).

5-2-3 La direction de l'éducation et des projets innovants

Sous l'autorité d'un directeur, elle pilote le dispositif Pass+ et ses projets de développement et de transformation (Pass+ numérique), les actions éducatives innovantes et solidaires, ainsi que les aménagements d'espaces et les projets éducatifs innovants devant être conduits en lien avec les autres directions du pôle, l'Education nationale, les collèges, les associations et les partenaires publics comme privés.

Elle comprend une mission et deux services :

- la mission innovation, placée sous l'autorité d'un directeur de mission, est chargée de concevoir, d'expérimenter et de mener des projets innovants de grande ampleur, à l'instar du festival Hauts-de-Seine Digital Games ou le projet Evasion de réalité virtuelle, et d'accompagner d'autres services ou directions dans la mise en œuvre et le suivi de leurs projets innovants ;
- le service des actions éducatives, constitué de deux unités et placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de la gestion et du suivi des projets éducatifs déployés dans les collèges, ainsi que de la gestion administrative et comptable des différents dispositifs et projets de la direction ;
- le service Pass+, placé sous l'autorité d'un chef de service, a la charge du dispositif de services numériques éducatifs Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines.

5-2-4 La mission qualité et coordination

Sous l'autorité d'un chef de projet qualité, elle est chargée des fonctions stratégiques et de coordination RH du pôle. Elle participe à la définition d'objectifs à atteindre pour assurer une meilleure coordination et évaluation des actions menées au sein du pôle.

5-3 Le pôle évaluation, accompagnement et audit

Il est chargé de conduire les missions d'audit, de contrôle interne et d'évaluation des politiques publiques. Il œuvre également à optimiser les modes de fonctionnement de l'administration, à diffuser la culture et la pratique de l'évaluation au sein des services, ainsi qu'à transformer les pratiques managériales au sein de la collectivité.

Il est également habilité à réaliser des missions d'inspection ou d'audit auprès des établissements, sociétés, associations et organismes qui sont liés au Conseil départemental par voie conventionnelle ou contractuelle. Il contribue à la sécurisation des décisions prises, et pilote le dispositif de maîtrise des risques de la collectivité, notamment des risques majeurs, en lien avec l'ensemble des pôles.

5-4 Le pôle finances, commande publique et logistique

Il est chargé de la gestion budgétaire et financière du Département. Il élabore la stratégie financière du Département et sa déclinaison sur le plan opérationnel. Il est chargé de proposer et de mettre en œuvre la politique achat de la collectivité. Il gère également les ressources matérielles et les moyens généraux nécessaires au fonctionnement quotidien de la collectivité, afin de faciliter le bon déroulement de l'action départementale auprès du public. Il participe à la mise en œuvre du projet de gestion de la relation citoyen.

Il comprend quatre directions directement rattachées au directeur général adjoint du pôle :

- la direction des finances ;
- la direction du contrôle de gestion ;
- la direction de la commande publique ;
- la direction de la logistique et des moyens généraux.

5-4-1 La direction des finances

Sous l'autorité d'un directeur, elle a pour mission de piloter la politique budgétaire et financière de la collectivité. Elle a un rôle d'animation et de coordination auprès de l'ensemble des services départementaux. Elle est chargée de la mise en place de référentiels communs et de structurer des outils de pilotage permettant l'élaboration d'une stratégie financière efficiente.

Elle comprend quatre services :

- le service synthèse financière et assurances, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de la coordination de la synthèse budgétaire et financière. Il est le garant de l'information financière et de l'équilibre budgétaire de la collectivité. Il procède à la synthèse des travaux de programmation pluriannuelle permettant de prévenir tout risque de dégradation des indicateurs financiers de la collectivité. Il élabore les rapports et maquettes budgétaires soumis à l'Assemblée délibérante. Il a la responsabilité des prévisions d'exécution, en collaboration avec les pôles métiers. Il assure la gestion de la trésorerie et des emprunts bancaires, qui contribuent au financement des investissements du Département. Il assure également la communication ainsi que la formation interne dédiée aux problématiques financières. Il est responsable de la mise en œuvre de la politique assurantielle de la collectivité. A ce titre, il procède au recensement et à l'évaluation des risques, il identifie les besoins assurantiels, il souscrit les contrats d'assurance (élaboration de cahiers des charges, analyse des offres) et suit les contrats (cotisations, sinistre, etc.) ;
- le service du dialogue de gestion, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé, en lien quotidien avec les différentes directions de la collectivité, de l'ensemble des missions associées aux phases de préparation ou d'exécution budgétaires. Il dispose d'une connaissance fine des politiques publiques et de leur financement, analyse l'ensemble des projets de délibérations soumis à l'assemblée délibérante et veille ainsi à leur conformité au cadre budgétaire. Il élabore également les rapports et maquettes budgétaires des budgets annexes ;
- le service exécution budgétaire, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de l'ordonnancement de la totalité des dépenses et des recettes du budget départemental et des budgets annexes. A ce titre, il contrôle les états liquidatifs et les pièces justificatives que lui transmettent les directions métiers. Il ordonnance ensuite les recettes et les dépenses, dont il assure la bonne transmission à la Paierie départementale. Dans le cadre d'un processus de centralisation, il assure également la totalité des activités de la chaîne comptable, depuis l'engagement jusqu'à l'ordonnancement des dépenses, du pôle ressources humaines et financières, du pôle commande publique et logistique, du pôle évaluation, organisation et méthodes, de la direction des affaires juridiques et de l'Assemblée ainsi que de la direction des bâtiments. Au titre de ces missions complémentaires, il administre la base tiers dans le progiciel Grand Angle, il est l'interlocuteur direct de la Paierie départementale et sert de relais entre elle et les directions (traitement des rejets et annulations, suivis de ces rejets), il calcule et mandate les intérêts moratoires pour le budget départemental et les budgets annexes, il supervise les opérations de fin d'exercice (rattachements à l'exercice, reports) et exécute diverses dépenses (cotisations aux associations, frais de déplacement etc.) ;
- le service des systèmes d'information ressources, placé sous l'autorité d'un chef de service, assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information RH et finances. Il met en place les outils fondés sur les besoins des utilisateurs, tout en garantissant le fonctionnement et l'évolution des systèmes existants. Il gère toutes les activités du cycle de vie des applications RH et finances, depuis la formalisation de nouveaux besoins, jusqu'au déploiement et à l'assistance utilisateur. Ainsi, il a pour mission de maintenir et garantir une mise à jour permanente des applications de son périmètre, d'identifier et d'analyser les dysfonctionnements ainsi que de les corriger ou de les transmettre pour traitement à la direction des

systèmes d'information ou au prestataire de la solution. Il assure le soutien et l'assistance aux utilisateurs qu'il forme et informe. Il est chargé du paramétrage courant des outils, de la réalisation des tests et de la coordination des recettes utilisateurs. Il planifie, anime et coordonne les projets de mise en place de nouveaux outils et assure la coordination avec la direction des ressources humaines, la direction des systèmes d'information et les autres directions du Département.

5-4-2 La direction du contrôle de gestion

Sous l'autorité d'un directeur, elle accompagne l'ensemble des pôles du Département dans le pilotage des politiques publiques. Elle est chargée de développer des outils ainsi que de mener des études et analyses qui mesurent la performance de la collectivité et l'orientent vers des prises de décisions efficaces.

5-4-3 La direction de la commande publique

Sous l'autorité d'un directeur, elle est chargée de l'élaboration et du suivi de la politique d'achats de la collectivité. Elle assure la passation des marchés de la collectivité et est garante de la régularité juridique des procédures. Elle accompagne les directions dans la préparation et la mise en œuvre des procédures (analyse du contexte interne : besoins, contraintes financières ; analyse du contexte externe : veille technologique, veille fournisseurs, recherche de bonnes pratiques d'achat ; bilan des marchés : analyse financière de consommations, analyse de performance...). Elle conseille les directions métiers dans l'exécution des contrats et dans le traitement des contentieux de passation des marchés. Elle soutient les pôles dans la mesure de la performance de leurs achats et dans l'élaboration de plans d'action achat.

Elle comprend deux services et trois unités :

- le service achats fournitures et services (SAFS), placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé des procédures d'achats liées aux fournitures et services destinés au fonctionnement de la collectivité (technologies de l'information et de communication, assurances, formations, etc.) ainsi qu'aux fournitures et services à la population, notamment les prestations sociales de solidarité et les services culturels, jeunesse et sport, ainsi qu'éducation.
- le service achats travaux et prestations associées (SATPA), placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé des procédures d'achats liées aux opérations de travaux réalisés sur le patrimoine bâti départemental et sur les infrastructures portant notamment sur l'eau, les voiries départementales et le patrimoine vert.
- l'unité de gestion administrative est chargée de l'organisation des commissions dans le respect des dispositions réglementaires applicables et du suivi du traitement des dossiers après leur passage devant les instances d'attribution. Elle assure également le secrétariat de la direction.
- L'unité conseil et contentieux est chargée, en précontentieux, de l'analyse des réclamations et de la recherche des solutions amiables avec les opérationnels ; en contentieux, de l'analyse des requêtes et la rédaction des écritures en demande et en défense, en liaison avec les avocats du Département et les Directions métiers. La DCP représente le Département devant les juridictions.
- L'unité performance est chargée de la mise en œuvre de la politique achats (SPASER), du maintien du label fournisseurs, de la préparation de la programmation des achats, du contrôle de gestion, des actions de performance achats.

5-4-4 La direction de la logistique et des moyens généraux

Sous l'autorité d'un directeur, elle intervient auprès de l'ensemble des services départementaux pour leur apporter les ressources matérielles et les moyens généraux nécessaires au fonctionnement quotidien de la collectivité.

Elle comprend six services rattachés au directeur :

- le service administratif et financier, placé sous l'autorité d'un chef de service, intervient en support administratif des autres services de la direction notamment en matière budgétaire et d'achat public ;
- le service relation citoyen, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de toutes les activités d'accueil (accueil physique et standard téléphonique), de gestion du courrier extérieur ainsi que de la circulation du courrier interne et des parapeurs ;

- le service de soutien logistique, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé des activités de reprographie, de manutention, du quai de livraison, de propreté et de gestion des biens mobiliers ;
- le service gestion, maintenance et transports automobiles, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de la gestion de la flotte automobile, des cartes assurance et carburants, de l'outil Cleo, de la maintenance et de la réparation des véhicules, du suivi des missions de transports et des chauffeurs du Département ;
- le service sûreté – sécurité incendie, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de l'ensemble des activités de sûreté des biens et des personnes. Il assure également la prévention et la sécurité incendie des bâtiments ;
- le service évènementiel, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de l'organisation des réceptions et des actions évènementielles de la collectivité en lien avec le cabinet et les autres pôles prescripteurs.

5-5 Le pôle jeunesse et sports

Il est chargé de la coordination et du pilotage des actions mises en œuvre dans le cadre de la politique départementale en faveur de la jeunesse et du sport.

Il comprend trois directions et un secrétariat de direction mutualisé directement rattachés au directeur général adjoint du pôle :

- la direction de projet sur le modèle économique des infrastructures sportives et servitudes associées en gestion déléguée du Département ;
- la direction des actions sportives ;
- la direction de la prévention et de la promotion de la jeunesse.

5-5-1 La direction de projet sur le modèle économique des infrastructures sportives et servitudes associées en gestion déléguée du Département

Sous l'autorité d'un directeur de projets, elle a pour mission d'interroger le modèle économique des investissements du Département dans ses infrastructures sportives et à formuler des recommandations pour faire évoluer l'impact en termes de services publics et en termes de rentabilité des deniers publics investis.

5-5-2 La direction des actions sportives

Sous l'autorité d'un directeur, elle met en œuvre la politique sportive départementale. Elle pilote la gestion des installations sportives départementales. Elle développe des programmes d'activités sportives, notamment pour les jeunes, valides ou en situation de handicap, et soutient les activités des clubs dont les clubs sportifs de haut niveau.

Elle comprend trois services :

- le service sport pour tous, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de piloter les actions menées par la collectivité pour favoriser l'accès à la pratique sportive des familles, des jeunes des personnes atteintes de handicap et des populations fragilisées socialement ;
- le service soutien au mouvement sportif et partenariats, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de gérer les comités sportifs départementaux, les manifestations sportives départementales et les partenariats évènementiels, le haut niveau, dont les centres de formation, et les partenariats avec les clubs sportifs des Hauts-de-Seine ;
- le service équipements sportifs, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de piloter la gestion et l'exploitation des équipements sportifs en régie directe et indirecte (parc nautique de l'Île de Monsieur, piscine et parc des sports de la Grenouillère, stade Yves du Manoir, domaine du haras de Jardy, fosse de plongée Aqua Hauts-de-Seine, centre équestre des Chanteraines, etc.).

5-5-3 La direction de la prévention et de la promotion de la jeunesse

Sous l'autorité d'un directeur, elle a pour mission de transformer la politique jeunesse en stratégie annualisée afin de garantir une mise en œuvre des dispositifs départementaux en adéquation avec les objectifs fixés, et de piloter la stratégie départementale de prévention en faveur de la jeunesse.

Elle comprend une direction de projets et trois services directement rattachés au directeur :

- la direction de projets, placée sous l'autorité d'un directeur de projets, est chargée de formaliser et de porter la vision stratégique du Département en matière de prévention en faveur de la jeunesse, et de mener une réflexion sur les subventions allouées en la matière par la collectivité à ses partenaires externes ;
- le service de la prévention, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de l'accompagnement de la jeunesse (identification, suivi, continuité éducative, etc.), notamment dans les collèges, et de coordonner les acteurs internes de la prévention. À ce titre, il pilote l'action des référents de continuité éducative et des médiateurs éducatifs. Ces derniers sont réunis au sein de l'unité de médiation éducative, placée sous l'autorité d'un chef d'unité ;
- le service de la coordination territoriale, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de connaître avec précision le cadre de l'action du Département en faveur de la jeunesse pour, d'une part, identifier la coactivité ou l'absence de coactivité avec les autres acteurs du territoire : l'État, la région, les communes, les associations, les institutions tierces et, d'autre part, mesurer l'adaptation de l'action du département aux spécificités du territoire alto-séquanais et ainsi être en mesure d'adapter localement son action ;
- le service développement et prospective, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé d'identifier les dispositifs qui relèvent d'autres acteurs et qui pourraient être utilisés en complément ou en renforcement des dispositifs mis en œuvre par le Département, ainsi que de savoir les mobiliser. Il veille à l'amélioration en permanence de l'offre du département, notamment en construisant des parcours ou des dispositifs spécifiques pour répondre à des besoins identifiés.

5-5-4 Sont également directement rattachées à l'adjoint au directeur général adjoint du pôle :

- la mission administration générale, placée sous l'autorité d'un chef d'unité, qui est chargée du suivi RH des agents du pôle, en lien avec la direction des ressources humaines, de recenser les besoins du pôle et de rédiger les pièces administratives des marchés publics en lien avec la direction de la commande publique, et de fournir une assistance juridique aux services du pôle ;
- la mission finances et évaluation, placée sous l'autorité d'un chef de service, qui est chargée du pilotage et de la gestion du budget du pôle, de la sécurisation des données budgétaires et comptables, du contrôle interne managérial, et du contrôle périodique de l'organisation, du fonctionnement et des travaux du pôle. Elle élabore et actualise la cartographie des risques du pôle, les indicateurs clés et les tableaux de bord afférents. Elle pose un cadre contractuel de reporting pour les opérateurs externes de la politique jeunesse du Département, et exploite et assure le suivi de leurs indicateurs. Elle élabore des synthèses régulières et des propositions d'aménagement ou d'évolution de la stratégie départementale lors de son actualisation annuelle.

5-6 Le pôle logement, patrimoine et partenariats

Il met en œuvre la politique départementale de l'habitat, la politique de la ville et la rénovation urbaine, la politique immobilière du Département et conduit une démarche partenariale avec la mise en place des contrats de développement conclus avec les villes du territoire alto-séquanais mais aussi, au-delà des limites départementales, au travers de ses actions de coopération internationale.

Il comprend trois directions et deux services directement rattachés au directeur général adjoint du pôle :

- la direction habitat et soutien à la vie locale ;
- la direction du patrimoine immobilier ;
- la direction Europe ;
- le service coopération internationale ;
- le service gestion et appui.

5-6-1 La direction habitat et soutien à la vie locale

Sous l'autorité d'un directeur, elle agit pour améliorer l'habitat sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-Seine. Elle instruit les demandes de financement pour la production, l'amélioration et l'adaptation au handicap de logements sociaux ainsi que les aides aux particuliers en faveur de l'amélioration de l'habitat privé. Elle élabore et gère les contrats de développement avec les communes des Hauts-de-Seine, et assure aussi la gestion et le contrôle des subventions de fonctionnement adressées par les demandeurs au moyen d'un guichet unique. Elle contribue également aux actions partenariales relevant de la politique de la ville, de la rénovation urbaine et de la requalification des quartiers afin de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires.

Elle comprend deux services :

- le service habitat et cohésion territoriale, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de la mise en œuvre des politiques départementales en matière de politique de la ville, de prévention de la délinquance, d'interventions en faveur du renouvellement urbain des quartiers en difficulté, de l'habitat social et de l'habitat privé ;
- le service contractualisation et subventions, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de l'élaboration des contrats de développement avec les communes des Hauts-de-Seine. Elle assure aussi la gestion et le contrôle des subventions de fonctionnement adressées par les demandeurs au moyen d'un guichet unique. Point d'entrée unique, ce guichet joue le rôle d'interlocuteur privilégié des demandeurs et organise la relation avec les services métiers. Il garantit la bonne mise en œuvre des procédures administratives d'instruction et de contrôle.

5-6-2 La direction du patrimoine immobilier

Sous l'autorité d'un directeur, elle conduit la politique départementale en matière foncière et immobilière. Son intervention porte sur l'ensemble des missions nécessitant la mobilisation de biens immobiliers et d'emprises foncières : implantations administratives, opérations d'aménagement (projets de tramways et d'aménagement des routes départementales) et équipements. Elle pilote également des opérations de défaisance des biens départementaux inutiles à la collectivité. Enfin, elle assure la gestion immobilière des biens départementaux, notamment les prises à bail et la mise à disposition des biens départementaux.

Elle comprend une mission et deux services :

- la mission stratégie patrimoniale, placée sous l'autorité d'un chef de mission, est chargée de la réalisation du schéma directeur de l'immobilier. Elle met à jour les inventaires en lien avec ce schéma directeur (inventaire des propriétés départementales bâties et non bâties, inventaire des implantations des services départementaux, inventaire des locaux occupés par le Département). Elle assure la direction de projet des opérations stratégiques et prend en charge l'animation du travail transversal entre les différents pôles concernés. Elle est la référente de la direction sur la gestion des locaux vacants. Elle assure un rôle d'expertise pour le montage des opérations immobilières complexes ;
- le service des acquisitions des projets routiers et de tramways, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de l'acquisition d'emprises pour les tramways et pour les routes départementales. Il gère également les procédures d'expulsion afin de libérer les locaux nécessaires à la réalisation des projets départementaux ;
- le service immobilier et locatif, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de la mise en œuvre des procédures de défaisance : cessions des biens inutiles aux missions du Département (cessions de gré à gré, manifestation d'intérêt auprès des promoteurs, ventes aux enchères, transferts de biens sans déclassement préalable, etc.). Il est également chargé de la mise en œuvre des acquisitions de biens nécessaires aux besoins du Département et de la rédaction des baux et des conventions autorisant l'occupation des biens, que le Département soit propriétaire ou preneur. Il assure les activités de gestion immobilière des biens départementaux (gestion administrative et comptable des biens pris à bail et donnés à bail par le Département).

5-6-3 La direction Europe

Sous l'autorité d'un directeur, elle mène les différentes actions qui incombent au Département en sa qualité d'organisme intermédiaire gestionnaire des crédits du Fonds Social Européen+ (FSE+) : programmation, pilotage et gestion des crédits FSE+, accompagnement des porteurs de projets cofinancés par les FSE+, contrôle des dépenses, paiement des crédits, organisation des contrôles internes et réponse aux audits. En outre, elle assure

une veille active sur les opportunités de financements européens (autre que le FSE+) en lien avec les compétences du Département, ainsi que la promotion des projets innovants du Département à l'échelle européenne.

5-6-4 Le service coopération internationale

Sous l'autorité d'un chef de service, il met en œuvre des programmes de développement agricole visant à réduire l'insécurité alimentaire en Arménie, au Cambodge, en Haïti et au Bénin. Ce service soutient l'engagement de jeunes alto-séquanais dans la mise en place de projets de solidarité internationale.

5-6-5 Le service gestion et appui

Sous l'autorité d'un chef de service, il assure une fonction transversale support au sein du pôle, notamment dans les domaines budgétaires, des marchés publics, du contrôle des rapports soumis à l'Assemblée délibérante, des ressources humaines et des questions en matière d'hygiène et de sécurité.

5-7 Le pôle ressources humaines et systèmes d'information

Il est responsable de la mise en œuvre de la politique de la collectivité en matière, d'une part, de gestion des ressources humaines, et d'autre part, des systèmes d'information. A ce titre, il assure la gestion statutaire, la rémunération, le recrutement, la formation et l'accompagnement des parcours professionnels des agents de la collectivité, ainsi que la mise en œuvre des actions concourant à la qualité de vie au travail, à l'organisation interne et à la modernisation de l'administration départementale. Il est également responsable du dialogue social. Il conçoit et supervise les projets numériques de la collectivité, mène une stratégie de pilotage des systèmes d'information fédérée par une démarche d'urbanisation, garantit la modernisation de l'environnement de travail des collaborateurs, ainsi que la maîtrise de la sécurité de son système d'information.

Il comprend trois directions et une mission directement rattachées au directeur général adjoint du pôle :

- la direction des ressources humaines ;
- la direction de l'environnement social du travail ;
- la direction des systèmes d'information ;
- la mission organisation et méthodes.

5-7-1 La direction des ressources humaines

Sous l'autorité d'un directeur, elle est responsable de la mise en œuvre de la politique des ressources humaines. Elle assure la gestion budgétaire des emplois et de la masse salariale. Elle est chargée de toute question relative à la gestion du personnel. Elle assure la gestion statutaire et la rémunération des agents départementaux. Elle est chargée de leur recrutement et leur offre un accompagnement adapté tout au long de leur carrière pour leur permettre de développer leurs compétences et d'être acteurs de leur parcours professionnel dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Elle propose des actions visant à promouvoir une culture managériale commune basée sur le référentiel managérial de la collectivité en renforçant les compétences managériales.

Elle comprend deux services et une mission :

- le service gestion statutaire et rémunération, placé sous l'autorité de l'adjoint au directeur des ressources humaines, est chargé de la carrière et de la paie des agents départementaux, à l'exception des assistants familiaux directement gérés par le Pôle solidarités. Il gère les cotisations et déclarations sociales ainsi que les dossiers de retraite, d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Il assure également l'organisation et le secrétariat des commissions administratives paritaires et des commissions consultatives paritaires pour les questions soumises à leur examen ;
- le service emploi et compétences, placé sous l'autorité d'un chef de service, assure la gestion des emplois et des effectifs (recrutement interne et externe). Il est chargé de la formation et de l'accompagnement global des parcours professionnels ainsi que des reconversions ;
- la mission pilotage de la politique RH, placée sous l'autorité d'un chef de mission, est chargée des projets RH transversaux, du suivi de la performance de la fonction RH (tableaux de bord, indicateurs, reporting, processus), du pilotage de la masse salariale et des effectifs ainsi que de la mise en œuvre des réformes statutaires. Elle assure le suivi des situations individuelles complexes en lien avec la direction de l'environnement social du travail.

5-7-2 La direction de l'environnement social du travail

Sous l'autorité d'un directeur, elle est responsable de la mise en œuvre des actions concourant à la qualité de vie au travail : coordination des actions en faveur des personnels reconnus travailleurs handicapés, médecine professionnelle et préventive, prévention des risques professionnels, de l'hygiène et la sécurité au travail, accompagnement social des personnels, politique sociale à destination du personnel.

Elle comprend cinq services :

- le service accompagnement social et handicap, placé sous l'autorité d'un chef de service, assure une prise en charge globale des agents face aux problématiques personnelles ou professionnelles qu'ils rencontrent, y compris les demandes de logement. Il est chargé de la gestion de la crèche du personnel, des conventions de participation relatives aux risques santé et prévoyance et de prestations sociales notamment celles liées au handicap. Il comprend également la mission handicap. A ce titre, il est chargé d'accompagner les agents bénéficiaires d'une obligation d'emploi ;
- le service de médecine professionnelle et préventive, placé sous l'autorité d'un chef de service, a pour mission d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents en application des dispositions de l'article 108-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il est consulté par l'autorité territoriale sur les mesures de nature à améliorer l'hygiène générale des locaux, la prévention des accidents et des maladies professionnelles et l'éducation sanitaire ;
- le service prévention des risques professionnels, placé sous l'autorité d'un chef de service, met en œuvre la politique du Département dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au poste de travail. A ce titre, il coordonne l'action des conseillers de prévention rattachés à chaque pôle. Il assure l'organisation de la Formation spécialisée du CST en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSST) de la collectivité. Il est chargé de l'analyse des accidents du travail et maladies professionnelles des agents ;
- le service prestations des œuvres sociales, placé sous l'autorité d'un chef de service, gère l'ensemble des prestations sociales et de loisirs en faveur des agents, de leurs ayants droits, et des retraités du Département : prestations en faveur des enfants, prestations loisirs adultes, aides financières, restauration (restauration collective et titres de restauration) ;
- le service logement, placé sous l'autorité d'un chef de service, chargé de faire des propositions aux bailleurs en vue de l'attribution des logements sociaux du contingent réservataire départemental.

5-7-3 La direction des systèmes d'information

Sous l'autorité d'un directeur, elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre, de l'évolution, de la fiabilité et de la sécurité des systèmes d'information de la collectivité. Elle a également la charge d'organiser la maintenance des systèmes existants.

Elle comprend quatre services :

- le service infrastructure et poste client, placé sous l'autorité d'un chef de service, assure le maintien en conditions opérationnelles des infrastructures et des applications de la collectivité, en relation avec les prestataires en responsabilité. Il propose et met en œuvre une réponse technique adaptée aux spécifications informatiques liées à l'activité et à l'environnement de la collectivité. Il est chargé de la gestion du parc informatique et de l'assistance aux utilisateurs ;
- le service gestion des projets métiers, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de la mise en œuvre des projets informatiques métiers, en lien avec la maîtrise d'ouvrage de chaque pôle concerné. Il est également responsable du maintien en conditions opérationnelles des applications métiers déployées et du suivi de sa bonne exécution ;
- le service innovation, urbanisation et sécurité du système d'information, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé d'accompagner les pôles dans les nouveaux usages des outils informatiques (gestion de la relation client, mobilité, dématérialisation, respect du RGPD). Il pilote la démarche d'urbanisation du système d'information de la collectivité. Il est garant de la sécurité et de la cohérence fonctionnelle et technique des systèmes d'information ;

- le service administration ressources gestion, placé sous l'autorité d'un chef de service, intervient en support administratif des autres services de la direction, notamment en matière de préparation budgétaire et d'achat public.

5-7-4 La mission organisation et méthodes

Placée sous l'autorité d'un directeur, elle assure le pilotage stratégique des projets liés à l'organisation (organisation des services, aménagements des espaces en tant que support fonctionnel aux projets portés par le comité stratégique du patrimoine ou au projet d'implantation des services dans les bâtiments centraux). Elle intervient notamment en soutien des pôles sur ces sujets et mène des actions spécifiques pour les accompagner dans la conduite du changement.

5-7-5 Est également directement rattaché au directeur général adjoint du pôle le responsable du suivi du dialogue social qui assure la gestion des droits syndicaux, le suivi des grèves et des sollicitations syndicales, et la coordination des réponses. Il est chargé de l'organisation des élections pour les instances représentatives du personnel (CST, CSE, CAP et CCP). Il participe également à la préparation et l'organisation des comités sociaux territoriaux, pilotés par le directeur général adjoint du pôle en lien avec la DRH.

5-8 Le pôle solidarités

Il est chargé de mettre en œuvre les missions confiées par la loi aux départements en matière d'action sociale et médico-sociale à destination des familles, des personnes âgées et des personnes handicapées, des jeunes ou futurs parents, des personnes en démarche d'insertion, des femmes enceintes, des adolescents et des jeunes enfants.

Il comprend cinq directions, ainsi qu'une mission, directement rattachées au directeur général adjoint du pôle :

- la direction des solidarités territoriales ;
- la direction de l'enfance, de l'adolescence et de la famille ;
- la direction de l'autonomie ;
- la direction de l'insertion sociale et du retour à l'emploi ;
- la direction qualité et ressources ;
- la mission santé.

5-8-1 La direction des solidarités territoriales

Sous l'autorité d'un directeur, elle assure l'accueil et la prise en charge de l'ensemble des usagers du pôle. Elle est responsable de la cohérence et de l'harmonisation entre territoires des missions d'accueil, d'évaluation et d'accompagnement social et médico-social des publics du Département. Elle apporte un appui et une ingénierie auprès des acteurs locaux associatifs et institutionnels (centres sociaux, CCAS...) dans la prévention et l'inclusion des publics, ainsi qu'une expertise sur des publics spécifiques (évaluation des mineurs non accompagnés, etc.). Elle participe à l'animation des expertises pluridisciplinaires et des métiers des intervenants du champ social et médico-social.

Elle comprend quatorze services des solidarités territoriales, le service évaluation des mineurs non accompagnés, ainsi que la plate-forme téléphonique des SST :

- les 14 services des solidarités territoriales sont implantés sur le territoire altoséquanais avec le périmètre d'action indicatif tel qu'il est précisé :

Service des solidarités territoriales (SST)	Communes d'intervention
1	Villeneuve-la-Garenne
2	Asnières-sur-Seine Gennevilliers

3	Clichy Levallois
4	Courbevoie La Garenne-Colombes Neuilly-sur-Seine
5	Bois-Colombes Colombes
6	Nanterre
7	Puteaux Suresnes
8	Boulogne-Billancourt Chaville Sèvres
9	Clamart Issy-les-Moulineaux Meudon Vanves
10	Châtillon Malakoff Montrouge
11	Bagneux Bourg-la-Reine Fontenay-aux-Roses
12	Châtenay-Malabry Le Plessis-Robinson
13	Antony Sceaux
14	Rueil-Malmaison Garches Marnes-la-Coquette Saint-Cloud Vaucresson Ville d'Avray

Placés chacun sous l'autorité d'un chef de service, ces quatorze services ont des missions identiques qui s'articulent autour de trois équipes complémentaires, réparties dans trois unités, permettant de prendre en compte globalement l'usager dans le cadre d'un parcours spécifique, quelle que soit sa résidence :

- l'équipe accueil, relation au public et support, est chargée de l'accueil, de l'information, de l'orientation de tous les usagers mais également de la réception et la pré-instruction des demandes d'aides sociales ainsi que de l'aide aux démarches administratives numériques (aide et suivi des ouvertures de droits). Elle assure le suivi administratif des dossiers, en lien avec les services centraux et les partenaires, l'organisation et le suivi des commissions d'études des dossiers (équipes pluridisciplinaires RSA, concertations territoriales autour des situations mineurs et majeurs). Elle prend également en charge les fonctions supports relatives au bon fonctionnement administratif et technique des services (organisation des plannings, suivi des effectifs, suivi des stocks matériels et des achats, correspondant hygiène et sécurité au travail, correspondant pour les demandes d'intervention technique, classement et archivage des dossiers) ;
- l'équipe évaluation, pluridisciplinaire et polyvalente, est chargée d'assurer toutes les primo-évaluations des mineurs et des majeurs afin de détecter les fragilités des personnes vulnérables dans leur globalité et leur environnement et de déterminer les éventuels besoins d'accompagnement ;
- l'équipe accompagnement et suivi des publics, pluridisciplinaire et polyvalente, est chargée de mener les suivis et accompagnements sociaux et médico-sociaux des usagers et des familles.

- le service évaluation des mineurs non accompagnés (MNA), placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé d'évaluer la minorité et l'isolement des jeunes qui se présentent dans les Hauts-de-Seine et qui se disent mineurs et isolés. Si l'évaluation conclut à la minorité et l'isolement des jeunes, alors la cellule signale ces situations au Parquet qui doit saisir la cellule nationale d'orientation des MNA relevant de la Protection judiciaire de la jeunesse pour orienter ces jeunes vers un des départements de France. Il assure également le lien avec les partenaires auxquels le Département confie l'hébergement de ces jeunes et leur accompagnement social et professionnel ;
- la plateforme téléphonique des SST, placée sous l'autorité d'un chef d'unité, est chargée de l'accueil téléphonique des usagers et partenaires des services des solidarités territoriales.

5-8-2 La direction de l'enfance, de l'adolescence et de la famille

Placée sous l'autorité d'un directeur, la direction de l'enfance, de l'adolescence et de la famille a vocation à piloter tous les services et structures en charge de la protection de l'enfance. Elle a également en charge tous les services de la petite enfance. Elle comprend :

- l'observatoire départemental de la protection de l'enfance ;
- le service accueil familial, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé du placement des enfants en famille d'accueil. Il exerce également les missions de référent éducatif des mineurs confiés ;
- le service de traitement des informations préoccupantes et personnes vulnérables, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de recueillir et de traiter les informations préoccupantes concernant des mineurs et majeurs vulnérables provenant des différentes institutions et services et/ou de particuliers. Il fait le lien entre le Parquet et les services territoriaux. Il est garant du respect des délais de traitement et de la qualité des évaluations ;
- l'équipe mobile, placée sous l'autorité d'un chef de projet, est chargée du pilotage et de la mise en œuvre du dispositif de prévention de l'isolement pour tous les publics relevant de la direction ;
- la Pouponnière ;
- la Cité de l'Enfance ;
- le Centre Maternel interdépartemental ;
- le service des modes d'accueil de la petite enfance, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de la délivrance des avis techniques d'opportunité, des visites de conformité et des études d'évaluation des établissements d'accueil du jeune enfant, de l'agrément, de la formation et du contrôle réguliers des assistants maternels ;
- le service pilotage des établissements, gestion des droits et prestations, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé d'assurer le suivi administratif, juridique, technique et financier des structures, implantées dans les Hauts-de-Seine, accueillant des enfants relevant de la protection de l'enfance. Il assure les versements et remboursements des aides financières aux familles, dans le cadre des politiques d'aide sociale à l'enfance et des dispositifs liés à la petite enfance et aux modes d'accueil. Il est le garant de la régularité des actions et des procédures relevant du droit de la famille, de l'assistance éducative, de l'aide sociale à l'enfance, en lien avec la cellule veille juridique et contentieux du pôle solidarités et la direction des affaires juridiques et de l'Assemblée.

Sont fonctionnellement rattachés à la direction, le service interdépartemental de l'adoption, ainsi que l'équipe interdépartementale d'inspection qui est chargée, dans le cadre d'un rapprochement organisationnel avec le Département des Yvelines, de la mise en place d'une politique d'inspection renforcée des établissements sociaux et médico-sociaux et des structures financées au titre de la protection de l'enfance sur la qualité de prise en charge et le suivi éducatif des enfants dans le cadre de la référence de parcours.

5-8-3 La direction de l'autonomie

Placée sous l'autorité d'un directeur, la direction de l'autonomie a vocation à couvrir le champ des personnes âgées (PA) et des personnes handicapées (PH). Sont donc regroupés au sein de cette direction :

- le service gestion des prestations, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de l'instruction administrative des prestations et aides départementales et de leur liquidation ainsi que, sous réserve du

périmètre d'attribution de la Direction des affaires juridiques et de l'Assemblée, du traitement des contentieux en matière de déclaration de succession vacante ;

- le service contractualisation, tarification et contrôle, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de mettre en œuvre les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les établissements et services implantés dans les Hauts-de-Seine accueillant des personnes âgées ou des personnes handicapées ainsi que les CAMSP (centre d'accueil médico-social précoce), de les tarifier et de les contrôler. Il est hiérarchiquement rattaché à un adjoint au directeur de l'autonomie.

Est fonctionnellement rattachée à la direction, la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), placée sous l'autorité d'un directeur qui sera également positionné comme adjoint de la direction de l'autonomie.

Enfin, le GIP Autonomy est fonctionnellement rattaché à cette direction (coordination et animation des travaux conjoints).

5-8-4 La direction de l'insertion sociale et du retour à l'emploi

Placée sous l'autorité d'un directeur, elle comprend :

- le service insertion, chargée de la mise en œuvre de l'axe « social » du programme départemental d'insertion, ainsi que de la gestion administrative et financière des espaces d'insertion et des nouvelles modalités de partenariat avec les villes ;
- le service dispositifs et prestations ;
- l'observatoire des violences faites aux femmes.

Enfin, le GIP Activity est fonctionnellement rattaché à cette direction.

5-8-5 La direction qualité et ressources

Sous l'autorité d'un directeur, la direction qualité et ressources regroupe trois services :

- le service pilotage, innovation numérique et transformation, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé du pilotage et du déploiement des projets numériques et organisationnels du pôle solidarités, ainsi que de la qualité de la donnée ;
- le service ressources et gestion, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de la gestion des ressources humaines du pôle solidarités, y compris du service d'accueil familial ;
- le service budget, conventions et marchés, placé sous l'autorité d'un chef de service, élabore et consolide les budgets relatifs à l'ensemble des politiques sociales que porte le Département. Il est en charge des recours et du conseil, ainsi que du suivi spécifique des marchés et achats de fonctionnement du pôle solidarités.

La direction assure également des missions de logistique pour le compte du pôle solidarités (projets d'implantations, de déménagements et d'aménagements des sites du PSOL).

5-8-6 La mission santé

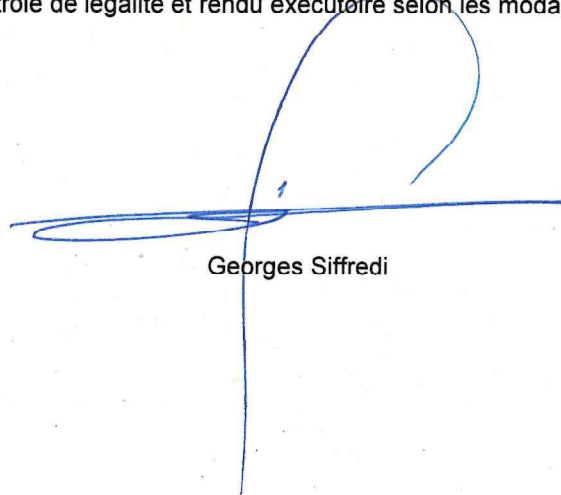
Placée sous l'autorité d'un directeur de mission, la mission santé est chargée de l'animation territoriale des projets et programmes territoriaux en santé avec en particulier le suivi, en lien avec les services des solidarités territoriales, des instances et dispositifs de coordination partenariale portés par l'Etat ou d'autres collectivités territoriales, tels que les contrats locaux de santé, les conseils locaux de santé mentale, les dispositifs d'appui à la coordination. Elle assure l'évaluation et apporte un appui auprès des structures relevant du médico-social et de l'autonomie. Elle est chargée du suivi et du renforcement des actions dans le domaine de l'enfance et de la petite enfance et assure à ce titre notamment les missions de soutien et de référence médicale des professionnels de PMI et CPEF, ainsi que l'accompagnement de leurs pratiques, le développement de nouveaux projets particulièrement autour de la prévention, en lien avec les services des solidarités territoriales, le pilotage départemental des bilans de santé réalisés dans les écoles maternelles en direction des enfants de 3-4 ans, en lien avec la médecine scolaire de l'Education nationale et le suivi médical des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.

5-8-7 Sont également directement rattachés au directeur général adjoint du pôle :

- le secrétariat de direction mutualisé du pôle ;
- la direction de projets solidarités, qui est chargée, sous l'autorité d'un directeur de projets, d'animer et de piloter les projets stratégiques et structurants liés aux politiques médico-sociales du Département, à l'instar du plan « territoires universitaires de santé ». Elle intervient en appui des différentes politiques publiques de solidarité, notamment dans le domaine de la veille juridique et du suivi de la réglementation. Elle assure, sous réserve du périmètre d'attribution de la Direction des affaires juridiques et de l'Assemblée, le traitement des contentieux, notamment en matière de contentieux pénal lié au revenu de solidarité active (RSA) et d'obligations alimentaires, ainsi que l'analyse juridique de situations complexes à la demande des services du pôle.

Article 6 : Les organigrammes de l'administration départementale détaillés sont présentés en annexe I du présent arrêté.

Article 7 : Monsieur le Directeur général des services du Conseil départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire selon les modalités de publication en vigueur.

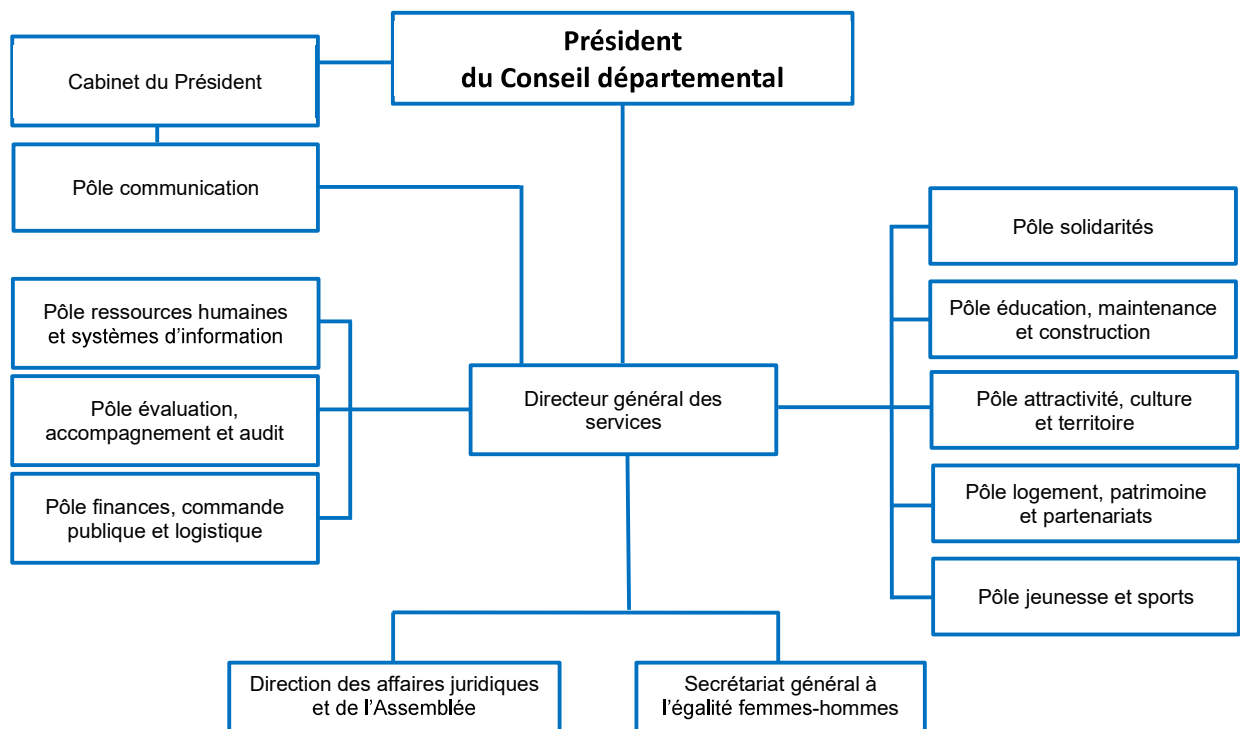


Georges Siffredi

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de son affichage et/ou de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard l'Hautil, BP. 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex.

Arrêté n° 1225-734 portant organisation des services départementaux

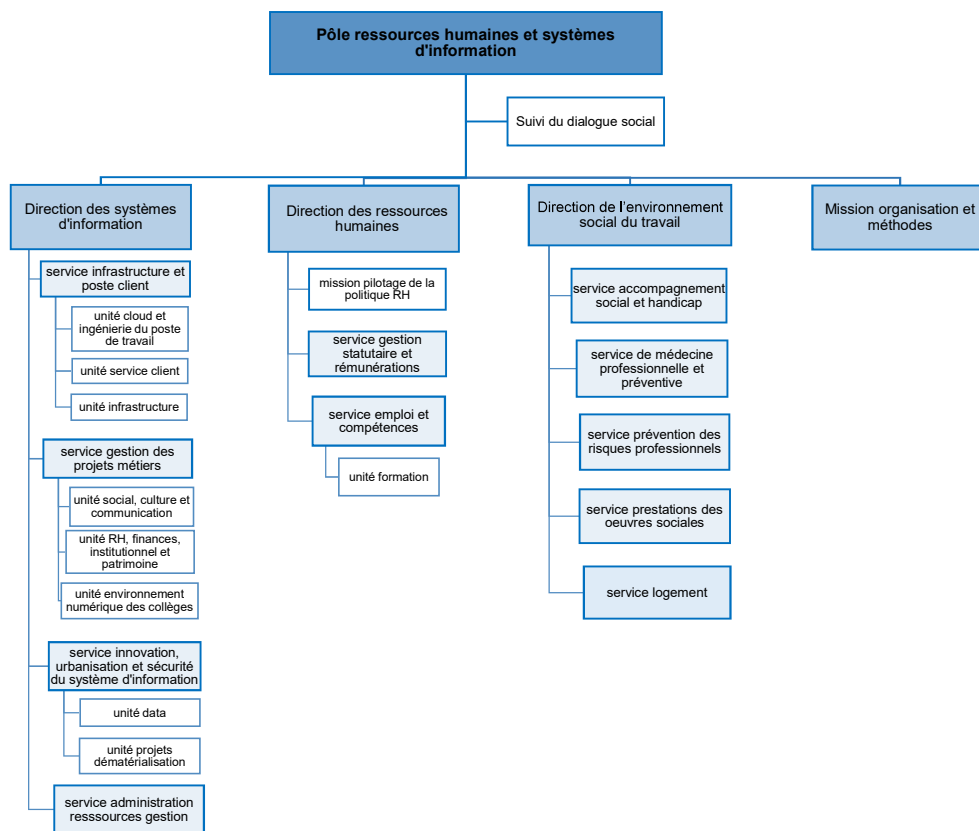
Annexe I
Organigrammes de l'administration départementale



Arrêté n° 1225-734 portant organisation des services départementaux

Annexe I
Organigrammes de l'administration départementale

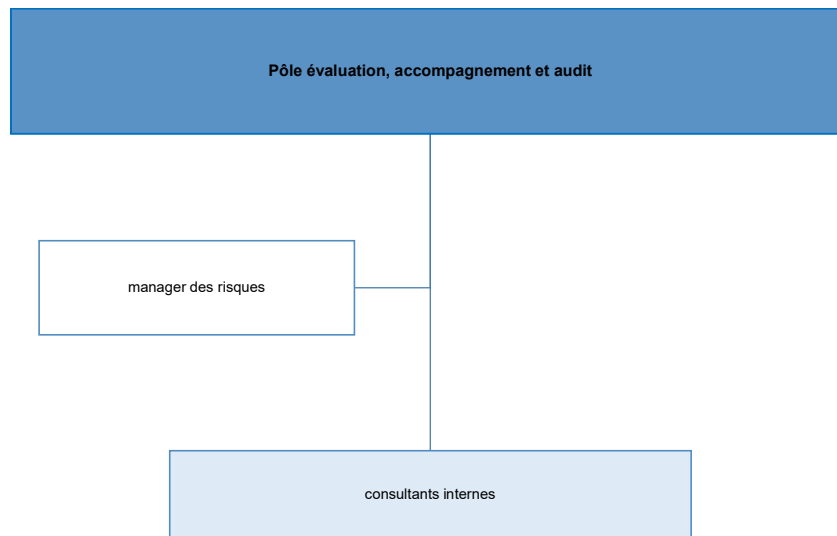
Pôle ressources humaines et systèmes d'information



Arrêté n° 1225-734 portant organisation des services départementaux

Annexe I
Organigrammes de l'administration départementale

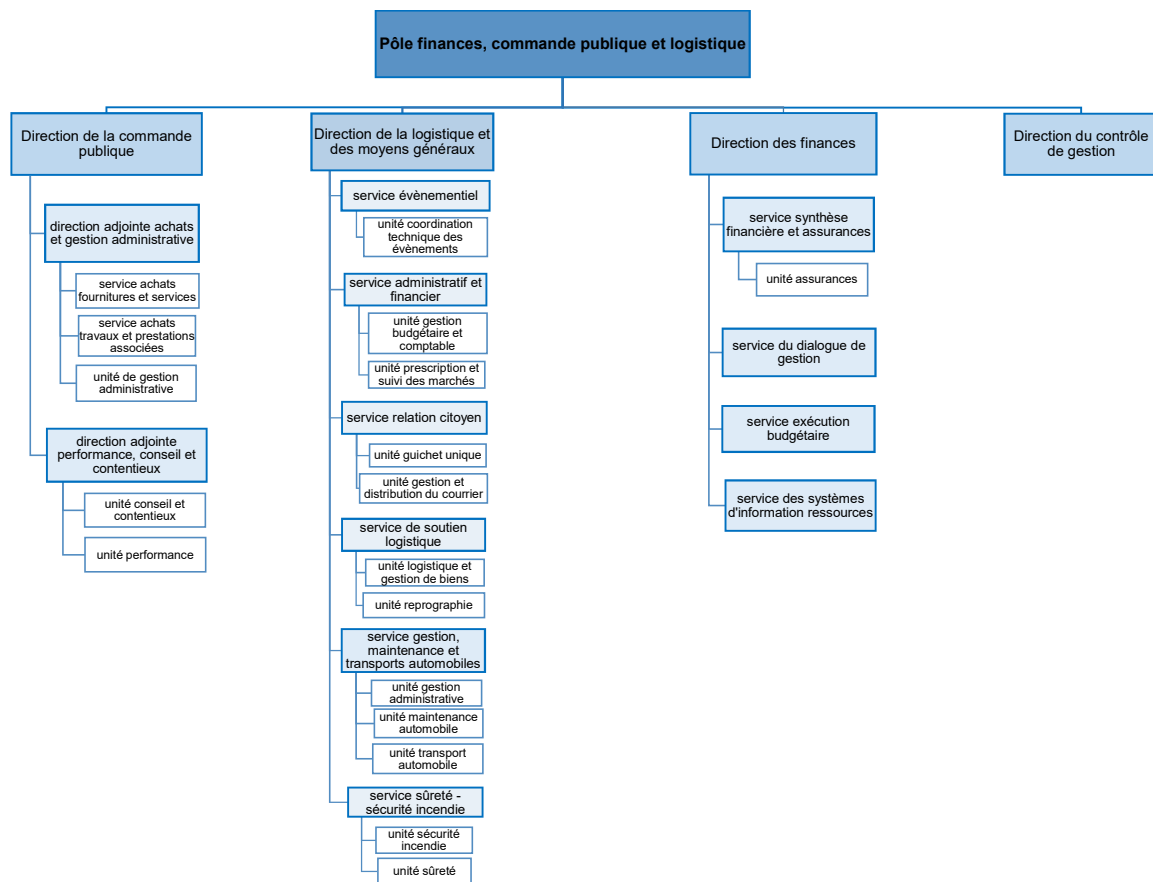
Pôle évaluation, accompagnement et audit



Arrêté n° 1225-734 portant organisation des services départementaux

Annexe I
Organigrammes de l'administration départementale

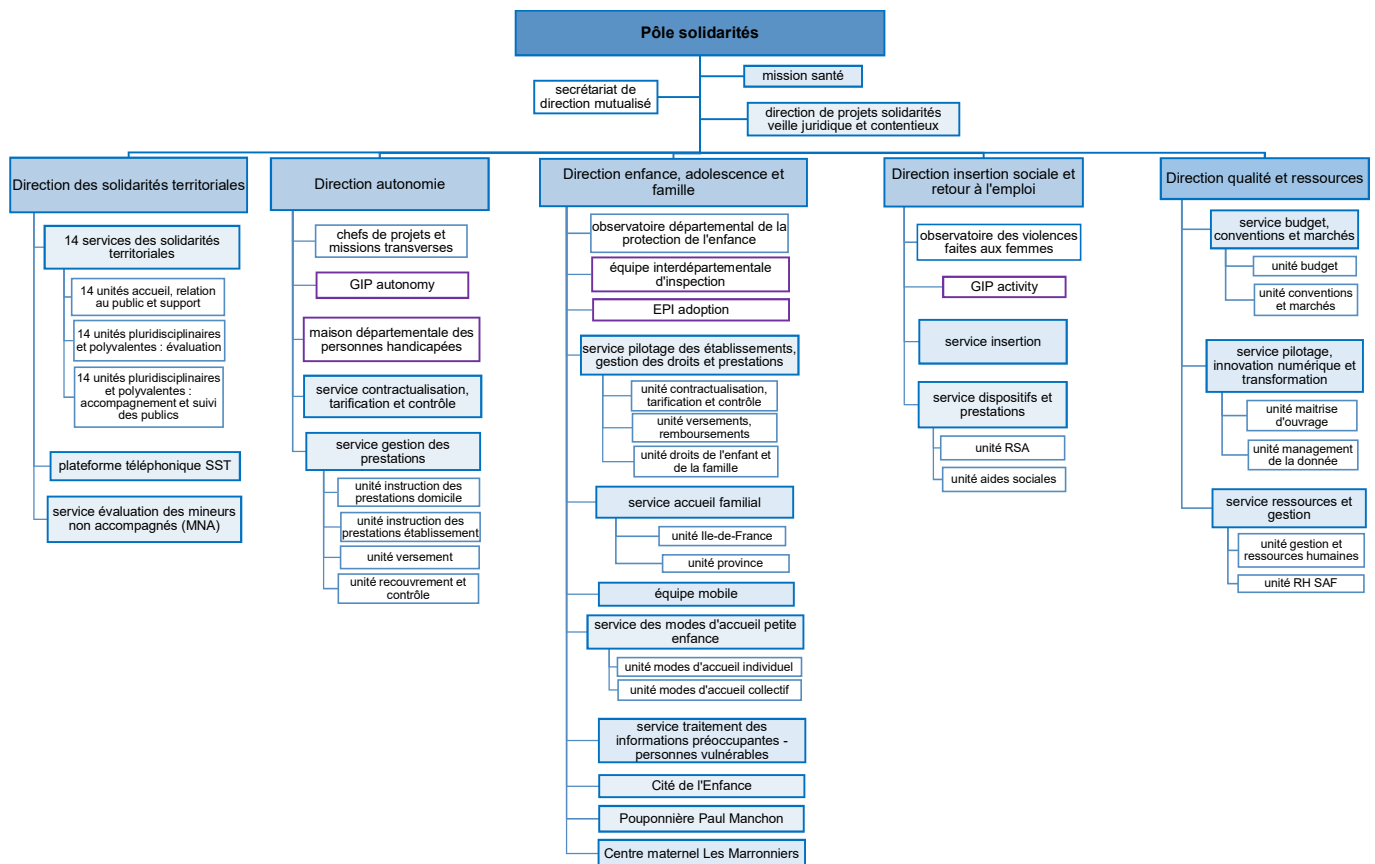
Pôle finances, commande publique et logistique



Arrêté n° 1225-734 portant organisation des services départementaux

Annexe I
Organigrammes de l'administration départementale

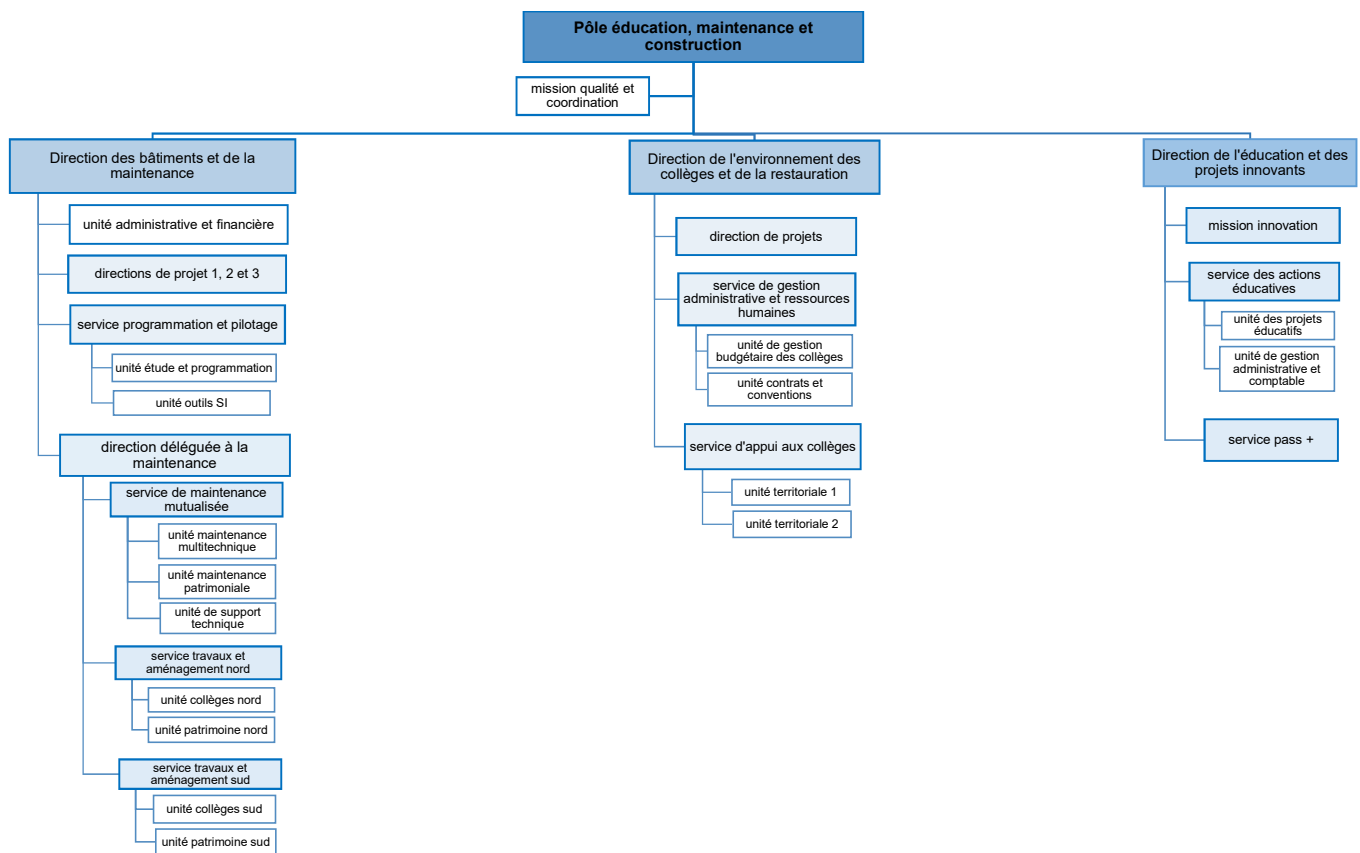
Pôle solidarités



Arrêté n° 1225-734 portant organisation des services départementaux

Annexe I
Organigrammes de l'administration départementale

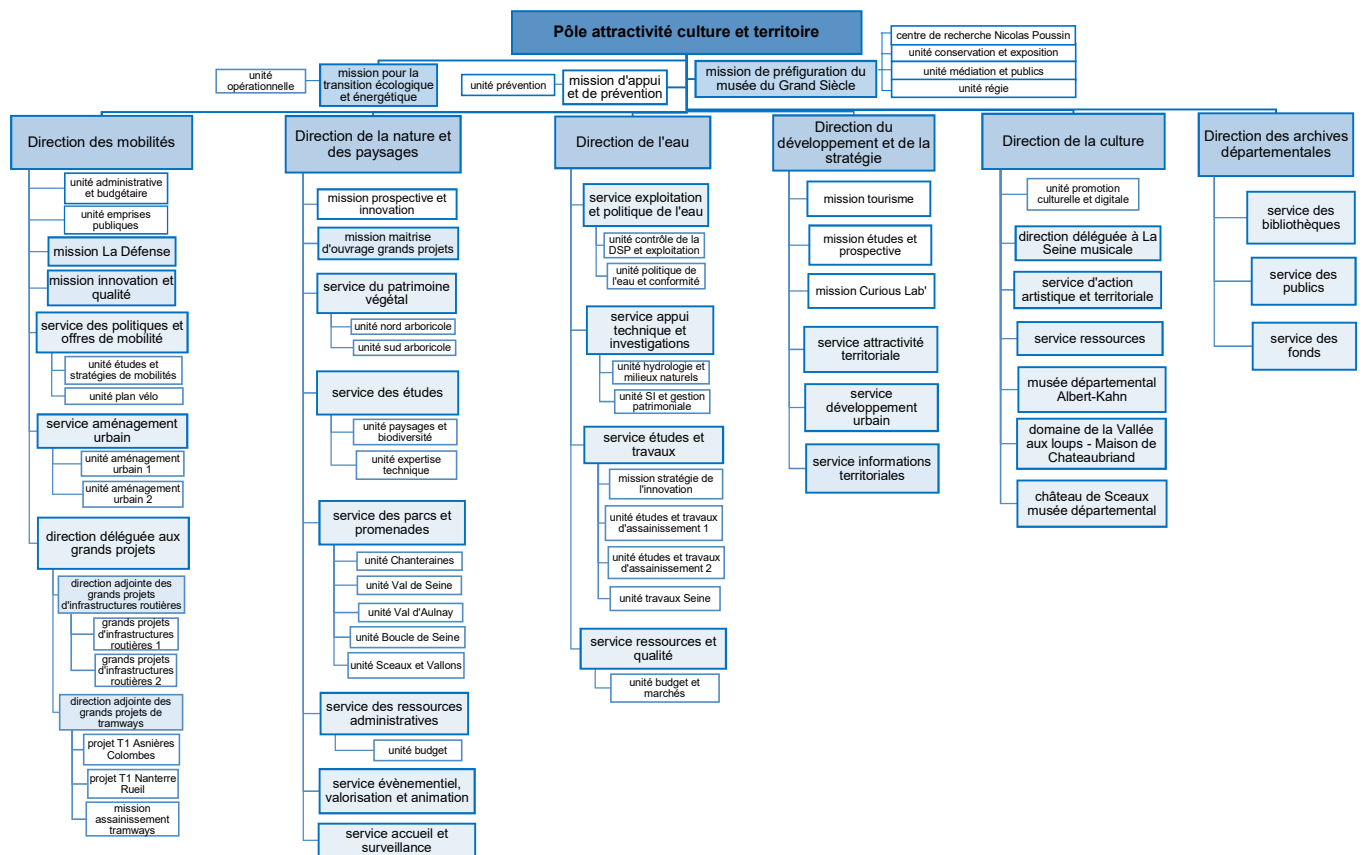
Pôle éducation, maintenance et construction



Arrêté n° 1225-734 portant organisation des services départementaux

Annexe I
Organigrammes de l'administration départementale

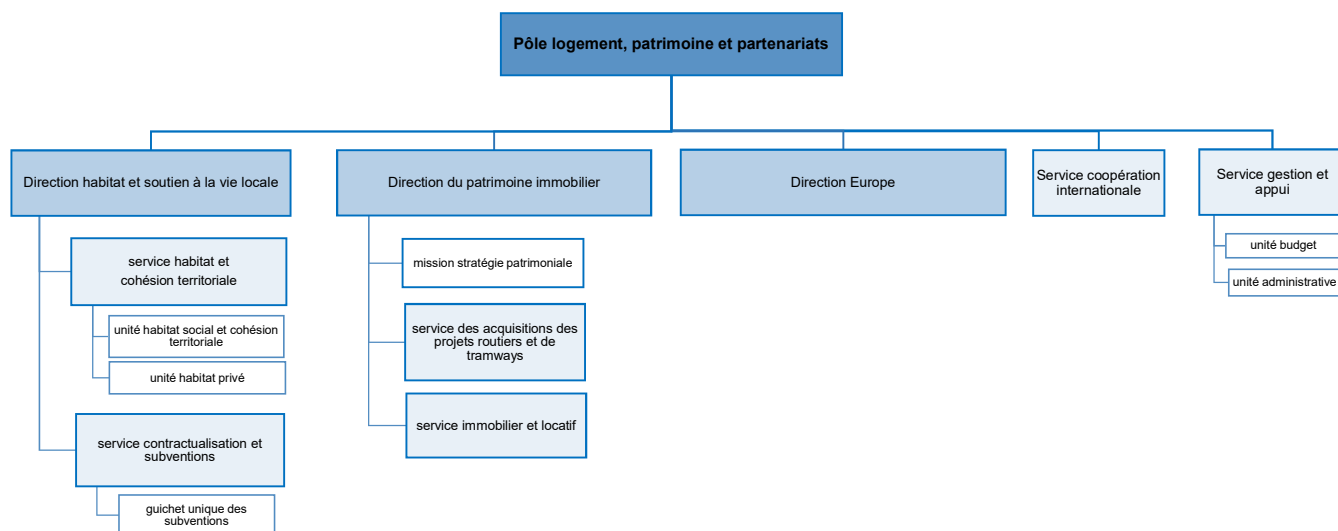
Pôle attractivité, culture et territoire



Arrêté n° 1225-734 portant organisation des services départementaux

Annexe I
Organigrammes de l'administration départementale

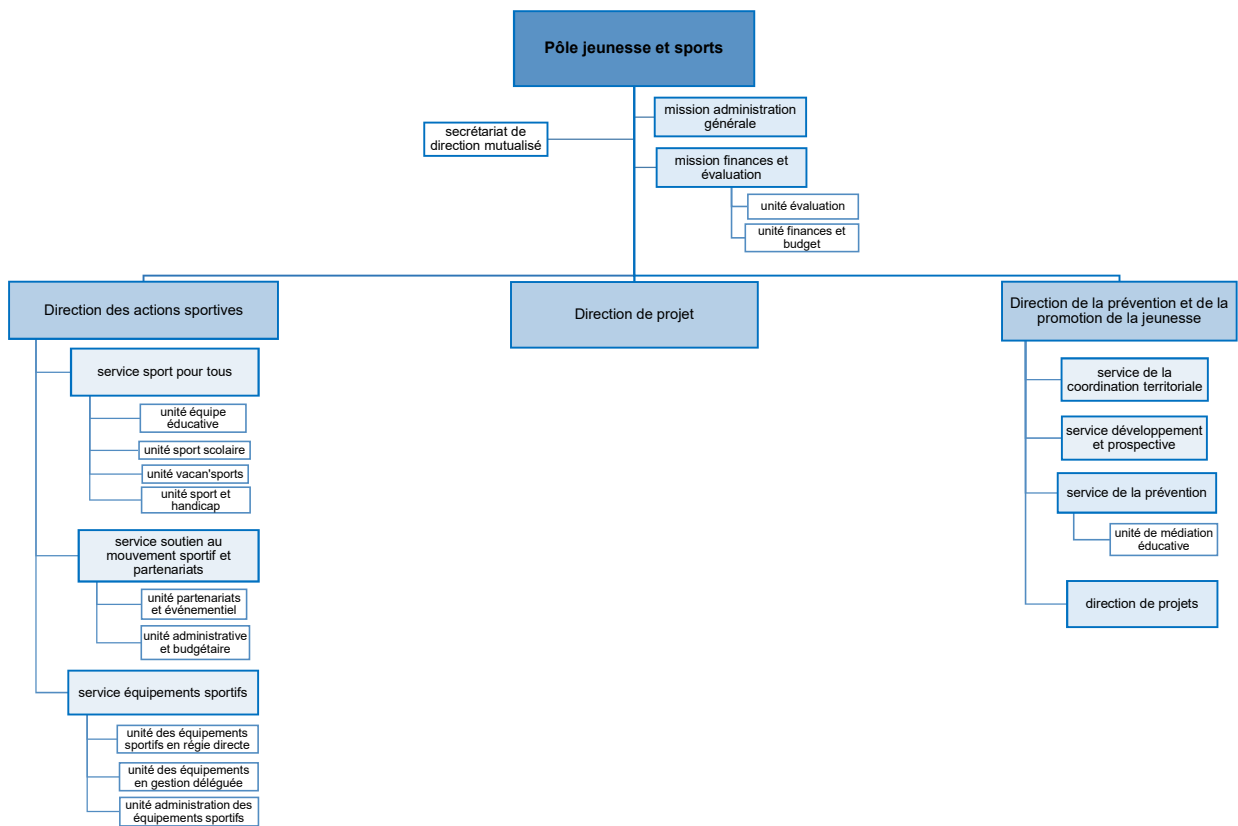
Pôle logement, patrimoine et partenariats



Arrêté n° 1225-734 portant organisation des services départementaux

Annexe I
Organigrammes de l'administration départementale

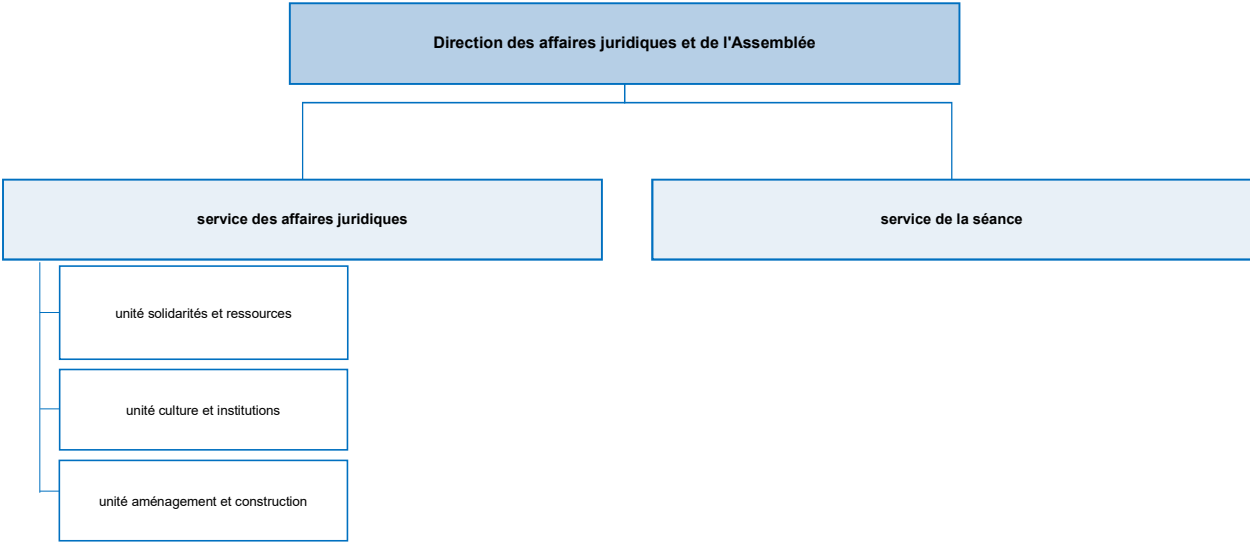
Pôle jeunesse et sports



Arrêté n° 1225-734 portant organisation des services départementaux

Annexe I
Organigrammes de l'administration départementale

Direction des affaires juridiques et de l'Assemblée



Arrêté n° 1225-734 portant organisation des services départementaux

Annexe I
Organigrammes de l'administration départementale

Pôle communication

